



LE DEVOIR

Gagliano: les soupçons se vérifient Son sous-ministre confirme l'ingérence politique dans les commandites

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le tristement célèbre programme des commandites subissait l'influence politique constante du ministre des Travaux publics de l'époque, Alfonso Gagliano, ce dernier étant en contact direct et régulier

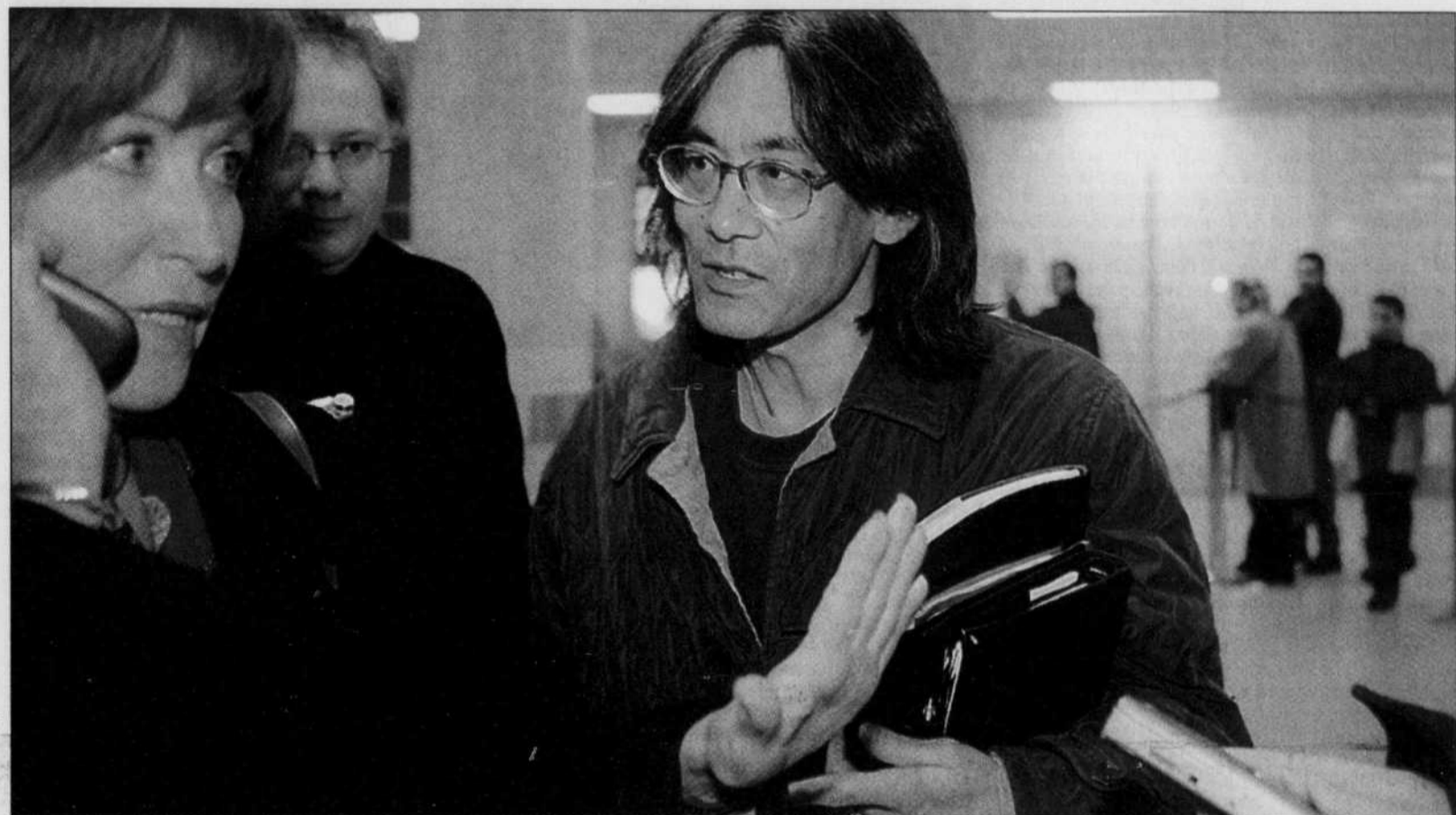
avec la petite équipe qui en était responsable. Cette fois, c'est le sous-ministre de M. Gagliano lui-même qui le reconnaît, accréditant les hypothèses véhiculées depuis longtemps par l'opposition. L'état se resserre maintenant sur l'ambassadeur déchu...

Ran Quail, fonctionnaire aujourd'hui à la retraite, a été le sous-ministre de Travaux publics de 1993 à

2001, soit pendant toute l'existence du programme de commandites dans sa version initiale (la version qui s'est attiré les foudres de la vérificatrice générale). Comparaisant hier devant le comité des Comptes publics qui mène son enquête sur le programme, M. Quail a vidé son sac: il a expliqué que le programme, et particulièrement sa structure distincte (il était

géré en vase clos par une petite équipe indépendante, la Direction générale des services de coordination des communications ou DGSCC), était d'abord et avant tout le fruit d'une volonté politique. «Au niveau politique du gouvernement, ils voulaient aller de l'avant.

VOIR PAGE A 8: GAGLIANO



Le nouveau directeur artistique de l'Orchestre symphonique de Montréal, Kent Nagano, est arrivé hier soir à l'aéroport international Pierre-Elliott Trudeau en vue de sa nomination officielle ce matin. À gauche du chef se trouvent Madeleine Careau, directrice générale de l'OSM, et Christophe Huss, collaborateur du Devoir.

Le chef est là!

Kent Nagano sera nommé aujourd'hui directeur artistique de l'OSM

CHRISTOPHE HUSS

Avec à son bord Kent Nagano, le vol AC 798 en provenance de Los Angeles a atterri hier soir à 17h53 à l'aéroport de Dorval. Futur acteur principal de la scène musicale québécoise, le chef d'orchestre sera nommé officiellement aujourd'hui directeur musical de l'Orchestre symphonique de Montréal. Hier en après-midi, la direction de l'OSM avait convié les médias à une conférence de presse ce matin, en vue de présenter son nouveau directeur musical. Cette annonce officielle, qui doit être faite à 10h30 aujourd'hui, mettra fin à un long suspense déclenché par le départ-surprise de Charles Dutoit en avril 2002.

Kent Nagano, entre deux représentations à l'opéra de Los Angeles — une *Madame Butterfly* qu'il a dirigée dimanche et une *Femme sans ombre*, demain —

VOIR PAGE A 8: NAGANO

Jean Pelletier est mis à la porte de Via Rail

Ses propos à l'endroit de Myriam Bédard lui ont coûté son poste

KARINE FORTIN
PRESSE CANADIENNE

Ses commentaires désobligeants sur la championne olympique Myriam Bédard ont coûté son poste de président du conseil d'administration de Via Rail à Jean Pelletier.

L'ancien chef de cabinet de Jean Chrétien a été démis de ses fonctions, hier, par le ministre des Transports et responsable de la société d'État, Tony Valeri, au nom du gouvernement du Canada.

«La destitution de M. Pelletier est immédiate», peut-on lire dans le communiqué transmis vers midi. «J'ai dit moi-même que, lorsqu'une personne ne voulait aller de l'avant avec de l'information sur toute la situation des commandites, cette personne devrait avoir la possibilité de le faire. Et non seulement ça, mais elle devrait être encouragée à le faire», a rappelé Paul Martin, de passage à New York.

«Ça veut dire que quand une employée, comme dans le cas de Mme Bédard, avait quelque chose à dire, il fallait l'encourager et non pas faire des commentaires

VOIR PAGE A 8: PELLETIER

INDEX

7	783131000651	8	
Annonces.....	B 5	Idées.....	A 7
Avis publics..	B 4	Météo.....	B 5
Culture.....	B 8	Monde.....	A 5
Décès.....	B 5	Mots croisés..	B 4
Économie.....	B 1	Sports.....	B 6
Éditorial.....	A 6	Télévision.....	B 7

Aristide kidnappé?

Vif démenti de la Maison-Blanche

GUY TAILLEFER
LE DEVOIR

Coup d'État américain en Haïti? Une controverse s'est ouverte sur les conditions de départ de Jean-Bertrand Aristide. La Maison-Blanche, le Pentagone et le secrétariat d'État faisaient front commun hier pour démentir des allégations selon lesquelles les États-Unis, subitement pressés de voir partir Aristide, l'auraient forcé à quitter le pays à la pointe du fusil dans la nuit de samedi à dimanche.

Affirmations «absurdes» et «sans fondement», a réagi le secrétaire d'État Colin Powell, alors que le secrétaire à la Défense Donald Rumsfeld déclarait qu'il «serait absolument sidéré que cela soit le cas». Outre, le porte-parole de la présidence Scott McLellan a déclaré que «des théories de complot telles que celles-ci ne font rien pour aider le peuple haïtien à réaliser l'avenir auquel il aspire».

Les accusations d'expulsion *manu militari* viennent contredire la position officielle de la Maison-Blanche selon laquelle le président Aristide a sollicité

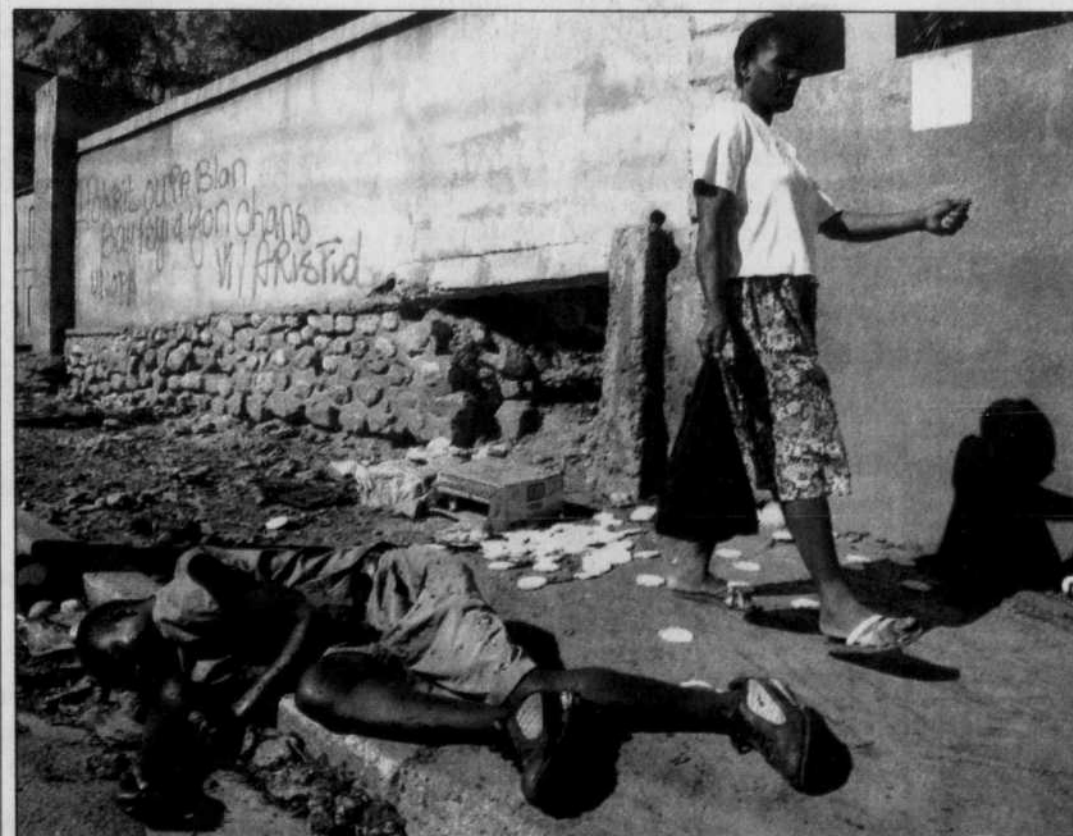
l'assistance américaine pour quitter Haïti après s'être résigné à la démission, de son propre chef, «pour éviter un bain de sang». Elles ont été portées hier par un vieil ami d'Aristide et influent lobbyiste noir américain, Randall Robinson, ex-président de TransAfrica, une organisation basée à Washington qui avait contribué à convaincre l'ancienne administration de Bill Clinton de rétablir M. Aristide dans ses fonctions présidentielles en 1994. M. Robinson a déclaré avoir reçu hier, de Bangui en République centrafricaine, un appel téléphonique de M. Aristide dans lequel ce dernier affirmait avoir été kidnappé par des marines dans la nuit de samedi à dimanche avant d'être embarqué de force dans un avion.

VOIR PAGE A 8: ARISTIDE

■ Autres textes en page A 2

■ L'éditorial de Serge Truffaut, page A 6

■ Les soldats étrangers prennent position dans Port-au-Prince, page A 5



Une femme passe devant le cadavre d'un homme dans une rue de Port-au-Prince au lendemain du départ de Jean-Bertrand Aristide. Les États-Unis ont formellement démenti avoir forcé le président haïtien à quitter le pays à la pointe du fusil.

Mégaprocès des Hells: tous coupables

Le verdict tombe contre les neuf accusés après 12 jours de délibérations

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Après 12 jours de délibérations, le jury a mis un point final au mégaprocès des Hells Angels, hier, en condamnant les neuf accusés à 26 des 27 accusations de complot pour meurtre, gangstérisme et trafic de drogue portées contre eux, reconnaissant du coup leur contribution majeure à la guerre des motards.

Ponctué par de nombreux écarts de conduite de la part des avocats de la défense et affligé d'une légendaire lenteur, ce mégaprocès a débouché sur un verdict que plus personne n'attendait, près de trois ans après l'opération Printemps 2001, une rafle historique s'étant soldée par l'arrestation de presque tous les membres des Nomads, l'escouade d'élite des Hells Angels, et de leur filiale des Rockers.

VOIR PAGE A 8: MÉGAPROCÈS

■ Au tour des Hells anglophones de subir leur procès, page A 4

IDÉES

Bush est-il vulnérable?

Le bureau new-yorkais de la maison Léger Marketing a effectué un sondage sur les intentions de vote des Américains à la présidence des États-Unis. Les résultats indiquent que le démocrate John Kerry déferait le président George Bush. La ferveur anti-Bush est très forte chez les démocrates, ce qui laisse entrevoir une forte participation au scrutin. Par ailleurs, le bilan du président Bush devient maintenant un enjeu déterminant pour le résultat de l'élection alors que des enjeux comme l'emploi, la santé et l'éducation pourraient s'avérer déterminants.



George W. Bush

■ À lire en page A 7

HAÏTI EN CRISE

Le silence du gouvernement du Québec inquiète l'opposition

Le premier ministre renvoie les questions à sa ministre des Relations internationales qui préfère laisser Ottawa réagir

JOCELYNE RICHER
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le gouvernement du Québec demeure totalement silencieux, par rapport à la crise qui secoue présentement Haïti.

Ce mutisme n'est pas sans indisposer l'opposition officielle, qui y voit une abdication du Québec devant ses responsabilités internationales.

«Le Québec abdique son rôle international. Et dans le cas d'Haïti, en plus, c'est un pays de la francophonie. Le gouvernement Charest a laissé le Canada occuper toute la place», a dit, hier, lors d'un entretien téléphonique, le porte-parole du Parti québécois sur les questions internationales, Daniel Turp.

Alors qu'on lui demandait quel est l'intervention le gouvernement du Québec entendait prendre pour venir en aide à Haïti, un porte-parole du premier ministre Jean Charest a préféré relayer la question à la ministre des Relations internationales, Monique Gagnon-Tremblay.

Une porte-parole de cette dernière a indiqué que la ministre n'avait aucun commentaire à formuler sur cette question, qui relevait du gouvernement fédéral, mais qu'elle suivait le dossier «de près».

Depuis le début de la crise majeure qui secoue Haïti, et qui a conduit, dimanche, le président Jean-Bertrand Aristide à démissionner et à quitter le pays, la seule intervention publique de la ministre Gagnon-Tremblay se résume à un communiqué, qui date du 30 janvier.

«Le Québec aurait dû à tout le moins manifester ses préoccupations tout au long de la crise, faire des déclarations pour dire ce qu'il pense de la situation», selon M. Turp, qui estime que le gouvernement doit offrir d'urgence un soutien tangible au peuple haïtien, sous forme d'aide financière.

M. Turp ajoute que le Québec devrait, par ailleurs, offrir ses services, comme il l'a fait lors du premier scrutin libre et pacifique d'Haïti, en décembre 1990, pour ap-



Un Haïtien regarde deux soldats américains qui patrouillent sur les pelouses du palais présidentiel à Port-au-Prince.

DANIEL AGUILAR REUTERS

porter aux autorités un soutien technique en vue d'organiser dans l'ordre les prochaines élections.

«Le gouvernement devrait déjà parler au Directeur général des élections pour qu'il mette à la disposition des Haïtiens l'expertise qu'il a en matière d'organisation électorale», selon lui.

La communauté haïtienne au Québec compte quelque 120 000 personnes, la plus nombreuse du Canada.

«Il y a une indifférence qui de-

vient chronique. Le Québec n'est pas là. Il s'efface complètement de la scène internationale», déplore le député de Mercier.

«Abdication, indifférence et manque de sensibilité», voilà qui résume, selon lui, la politique du gouvernement Charest en matière de relations internationales.

Le 30 janvier, dans un communiqué, la ministre Gagnon-Tremblay disait juger «très préoccupante» la détérioration constante des conditions de vie et des droits de

la personne en Haïti.

«Les Québécoises et les Québécois n'y sont pas insensibles et des gestes politiques doivent être faits», disait-elle.

Jeudi dernier, lors d'une allocution, le premier ministre Jean Charest a indiqué son intention d'accorder aux relations internationales du Québec plus d'importance que jamais.

«S'il y a une chose que j'ai apprise par expérience c'est à quel point, plus que jamais, nous devons être présents à l'étranger», avait-il dit.



Paul Martin remet à Kofi Annan un rapport proposant une stratégie pour réduire la pauvreté dans les pays en développement.

Gérer le chaos prendra plus de trois mois, selon Martin

BETH GORHAM
PRESSE CANADIENNE

Nations unies, New York — Même si les troupes canadiennes sont très sollicitées, le Canada peut contribuer à l'effort international en Haïti, a affirmé hier le premier ministre Paul Martin.

«Nous avons la capacité de contribuer à la situation haïtienne et c'est quelque chose que nous devons faire, selon moi», a dit M. Martin alors qu'il prenait congé de l'affaire des commandites pour présenter aux Nations unies un rapport sur la réduction de la pauvreté dans les pays en développement.

L'ONU veut envoyer une force multinationale pour trois mois en Haïti à la suite du départ du président Jean-Bertrand Aristide en fin de semaine.

Après une rencontre avec le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, le premier ministre Martin a affirmé que la gestion du chaos dans le pays antillais prendrait davantage de temps.

«Nous croyons que cela ira au-delà [de trois mois]», a affirmé M. Martin, soulignant que le Canada était tenu d'apporter son aide en raison de l'importance de sa communauté d'origine haïtienne et du fait qu'il s'agit du seul autre pays francophone de l'hémisphère.

«Un nombre considérable de pays ont offert des troupes. Le Canada veut apporter sa contribution.»

Aucun détail n'a été donné sur le nombre de soldats canadiens qui seront déployés en Haïti, ni sur la date de leur départ.

Le ministre de la Défense David Pratt examine divers scénarios.

M. Pratt, qui était en Saskatchewan hier, a affirmé que le Canada travaille de façon étroite avec les États-Unis et la France pour voir quels sont les besoins sur le terrain. Selon lui, il n'y aura pas de décision avant plusieurs jours au sujet du nombre de soldats canadiens qui participeront à la mission.

Le ministre Pratt a par ailleurs estimé qu'il ne craignait pas que l'armée se retrouve dans une situation où ses ressources sont utilisées au maximum.

«Je crois, après m'être entretenu avec le chef d'état-major, que nous nous portons bien, que nous serons capables de contribuer de façon significative et appropriée à cette mission.»

Environ 50 soldats canadiens sont déjà en République domini-

caine, le pays qui partage l'île Hispaniola avec Haïti. Ils procèdent à l'évacuation des ressortissants canadiens en Haïti à l'aide d'appareils de transport Hercules.

Le premier ministre Martin, qui en était à son premier voyage à l'extérieur du pays depuis le départ le mois dernier du rapport cinglant de la vérificatrice générale sur le programme des commandites, était à New York hier pour dévoiler un rapport sur la réduction de la pauvreté dans les pays en développement.

Depuis juillet dernier, M. Martin coprésidait, avec l'ancien président mexicain Ernesto Zedillo, une commission de l'ONU qui s'est penchée sur la façon dont les gouvernements, les agences internationales et les multinationales peuvent aider à améliorer la vie de milliards de personnes.

«Nous avons besoin de nouvelles réponses», a affirmé M. Martin après le dépôt du rapport final de la commission. «C'est un appel à l'action.»

«Cette attention portée aux solutions concrètes est ce que j'espérais», a commenté le secrétaire général de l'ONU. «Le temps est un facteur crucial en ce qui concerne notre lutte contre la pauvreté», a déclaré M. Annan.

Le premier ministre Martin a fait remarquer que le fossé entre les riches et les pauvres dans le monde s'était creusé.

«Pendant trop longtemps, les spécialistes du développement ont oublié ou négligé l'entrepreneuriat local. Nous nous sommes penchés sur les petites entreprises locales en raison de leurs ressources inexploitées», a affirmé M. Martin.

Dans un discours aux Nations unies, le premier ministre a promis que le Canada jouerait un rôle majeur dans le développement d'un système de courtage pour aider les petites entreprises dans les tiers monde.

Il a aussi annoncé la création d'un centre local d'investissement au Bangladesh qui aura le mandat d'offrir une expertise en financement et en investissement à l'intention des compagnies en démarrage qui veulent s'associer à des entreprises plus importantes.

Le spécialiste canadien de l'environnement Maurice Strong et l'ancien secrétaire au Trésor américain Robert Rubin font partie des 17 membres de la commission de l'ONU coprésidée par M. Martin.

Les syndicalistes ne sont guère rassurés

LOUISE-MAUDE
RIOUX SOUCY
LE DEVOIR

La libération à Port-au-Prince dimanche de dix militants syndicaux a été chaudement saluée hier par la Confédération internationale des syndicats libres (CISL). La sécurité des syndicalistes étant néanmoins toujours aussi fragile en Haïti, la CISL a profité de cette annonce pour réclamer au président en exercice, Boniface Alexandre, «des garanties de sécurité claires et fermes pour tous les militants syndicaux».

Intervenue dimanche dans des circonstances encore imprécises, la libération de ces dix militants syndicaux est le résultat de la visite à Haïti d'une mission syndicale internationale d'urgence à laquelle avait participé l'ex-président de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), Fernand Daoust, à la mi-février. Emprisonnés depuis le 24 janvier dernier, ces militants avaient été accusés d'association de malfaiteurs et de complot contre la sécurité intérieure de l'État, des accusations passibles de travaux forcés à perpétuité.

D'après des membres de la CISL qui sont déployés sur le terrain, la libération de ce groupe n'a cependant rien changé au sort réservé aux syndicalistes en Haïti. Loin d'améliorer leur sort, le départ d'Aristide a pou-

sé plusieurs d'entre eux à opter pour la clandestinité par crainte des repréailles des tristement célèbres «chimères» d'Aristide et d'autres éléments criminels. «D'après ce qu'on en sait, les gens se tiennent à l'écart, ne se manifestent pas trop, quand ils ne se cachent pas», a confirmé hier Fernand Daoust.

Dans une lettre envoyée hier au président Boniface Alexandre, le secrétaire général de la CISL, Guy Ryder, a non seulement réclamer la protection des militants syndicaux, mais aussi celle des militants des droits de la personne de même que de leurs proches, souvent victimes impuissantes des moyens d'intimidation. «Nous transmettrons une demande similaire aux gouvernements de tous les pays associés à l'opération de sécurité des Nations unies chargée de rétablir la loi et l'ordre à Haïti», a-t-il ajouté.

La CISL demande également à la communauté internationale de fournir une aide solide à la reconstruction et au développement, «sans sortir de sauvegardes adéquates contre la corruption et d'autres abus qui ont gâché de tels efforts dans le passé». Un appel qu'a repris le président de la FTQ, Henri Massé. «Aider les Haïtiens à construire la démocratie dans leur pays doit maintenant être une priorité pour la communauté internationale», a-t-il déclaré hier, par voie de communiqué.

Un appel à la solidarité

LOUISE-MAUDE
RIOUX SOUCY
LE DEVOIR

Des organisations québécoises et canadiennes, le Centre canadien d'étude et de coopération internationale (CECI) en tête, ont lancé hier un appel à la solidarité avec le peuple haïtien plongé dans une grave crise politique et humanitaire. Toutes réclament une aide massive et rapide qui permettra la mise en place de couloirs humanitaires dès que la sécurité sera rétablie dans le pays.

Porté par la voix de son parrain, le chanteur d'origine haïtienne Luck Mervil, la campagne d'urgence du CECI réclame 500 000 \$ afin d'assurer le fonctionnement de dix centres nutritionnels jusqu'aux prochaines récoltes. Une initiative qui permettra de nourrir 10 000 enfants de moins de cinq ans. La réouverture d'une dizaine de centres de santé de Saint-Marc est aussi dans la mire du CECI. «Là, on parle de services de première urgence: vaccination, antibiotiques, eau potable», a précisé hier Michel Charette, directeur général du CECI.

Misant sur la débrouillardise et la grande volonté de ses gens qui œuvrent en Haïti depuis plus de trente ans, le CECI insiste sur l'urgence d'agir. «Les fonds gouvernementaux sont longs à mobiliser et ce temps-là, c'est un temps qu'on n'a pas, a lancé Luck Mervil. Les enfants là-bas, qui ont un besoin immédiat d'aide à la santé, de nourriture, ne pourront pas attendre.» Pour sa part, le chanteur a décidé de céder les redevances de son dernier disque au CECI. Refusant de parler de charité,

Luck Mervil a invité les Québécois à partager les vertus de l'entraide. «C'est une aide de l'humain à l'humain», a-t-il précisé.

La situation des enfants inquiète aussi vivement l'UNICEF qui a lancé un appel d'urgence de 7,6 millions de dollars en faveur d'Haïti. Les mesures envisagées par l'organisme sont avant tout des mesures visant à combler des besoins de premières nécessités. Des troupes éducatives pour favoriser la reprise des cours parmi les enfants seront également distribuées.

L'organisme Développement et Paix, qui a déjà recueilli 300 000 \$ pour Haïti, demande pour sa part à la population de lui apporter son appui pour la reconstruction du pays par le biais de son opération Carême de partage, sa campagne annuelle de financement débutée la semaine dernière. «Cette période de crise passée, l'aide sera nécessaire durant plusieurs années afin de stabiliser la société et rebâtir un État efficient», a déclaré la présidente de Développement et Paix, Margie Noonan.

La reconstruction est également une préoccupation d'Oxfam-Québec qui a mis sur pied un fonds de reconstruction en collaboration avec plusieurs partenaires québécois dont la CSN et la FTQ. Les sommes recueillies seront distribuées au profit des organisations locales. Oxfam-Québec sollicitera également les gouvernements du Canada et du Québec.

Pour faire un don au CECI: (514) 875-9911 ou 1 (877) 875-2324, à Développement et Paix: 1 (888) 234-6533, à l'UNICEF: 1 (877) 955-3111, ou à Oxfam-Québec: (514) 937-1614 ou 1 (877) 937-1614.

Sotheby's · RITCHIES



Nos spécialistes seront à Montréal le 8 et 9 mars pour accepter les consignations pour l'encan d'art canadien qui aura lieu le 31 mai 2004 à 10:30 a.m.

MARC-AURÈLE DE FOY SUZOR-COTÉ ONONTAHA
huile sur toile 38 7/16 x 31 7/16 po. Évaluation: 300 000\$ - 500 000\$

Pour prendre un rendez-vous privé, sans obligation, veuillez s'il vous plaît contacter Mme Brady Schmidt chez Sotheby's: 1-800-263-1774
brady.schmidt@sothebys.com

Sotheby's 9, avenue Hazelton, Toronto, Ontario Canada M5R 2E1
COURRIEL • toronto@sothebys.com www.sothebys.com

RITCHIES 288, rue King Est, Toronto, Ontario Canada M5A 1K4
COURRIEL • auction@ritchies.com www.ritchies.com

Club 402-HOMME®
Depuis 1977

Vestons griffés importés d'Italie

299\$

Tissus signés
- Cerruti 1881 - Zegna
- Marzotto - Zignone, etc.

1118, rue Sainte-Catherine Ouest
2^e étage, Montréal • (514) 861-3636
Heures d'ouverture : Lun. au ven. 10 h à 18 h. Sam. 10 h à 16 h

REVUE possibles

Lancement d'un numéro hommage à
ROLAND GIGUÈRE
avec lecture de ses poèmes
par le comédien **Jean-René Ouellet**
accompagné par le pianiste **Nicolas Boucher**
et la violoncelliste **Anne-Marie Cassidy**

à la Maison des écrivains, 3492, avenue Laval
le mercredi 3 mars, de 17h30 à 19h30

Renseignements : (514) 529-1316

LE DEVOIR

ACTUALITÉS



FAIBLES ET FORTS
avec Bernard Derome
Des idées plein la tête
CE SOIR 22 h



Réforme des tribunaux administratifs

Québec ne touchera pas aux juges

Marc Bellemare voulait réduire de moitié le nombre de juges



Michel David

Le butor sacrificiel

À défaut d'avoir de la classe, on pensait que le président du conseil d'administration de Via Rail, Jean Pelletier, avait du flair politique. On peut ne pas apprécier ses méthodes, mais il avait secondé Jean Chrétien de façon très efficace pendant dix ans.

Il faut vraiment que sa misogynie, conjuguée avec l'arrogance du pouvoir, soit grande pour lui avoir obscurci le jugement à ce point. À l'époque où il était chef de cabinet de l'ancien premier ministre, M. Pelletier lui aurait sûrement conseillé de profiter d'une bourde comme celle qu'il vient lui-même de commettre, avec sa sortie contre Myriam Bédard, pour abattre un adversaire politique.

Jusqu'à présent, M. Pelletier avait réussi à échapper à la tempête. Il est vrai qu'il n'était pas chez Via Rail au moment où les amis du PLC ont profité des juteux contrats de commandite, mais le poste névralgique qu'il occupait faisait en sorte qu'il était au courant de tout.

Même fondés, de simples soupçons n'auraient sans doute pas suffi à décider Paul Martin à liquider ce fidèle d'entre les fidèles de son prédécesseur, mais qui osera maintenant le défendre, du moins publiquement?

Le congédiement de M. Pelletier n'est qu'indirectement lié au scandale des commandites, mais le premier ministre donne enfin l'impression qu'il est réellement déterminé à faire le grand ménage, même s'il doit maintenant s'attendre à ce que le clan Chrétien lui rende la monnaie de sa pièce.

L'image de l'agneau sacrificiel convient assez mal au président du conseil d'administration de Via Rail. C'est plutôt un butor que M. Martin a décidé d'immoler sur l'autel de son intégrité. Seule la perspective de devoir lui verser une alléchante indemnité de départ a dû tempérer quelque peu son plaisir de le congédier.

M. Martin a expliqué que ce geste se voulait l'expression de sa volonté bien arrêtée de changer la culture des sociétés de la couronne, disant trouver inacceptable qu'une citoyenne soit insultée publiquement par un haut dirigeant, pour avoir dénoncé les irrégularités dont elle a été témoin. D'autant plus qu'il avait lui-même demandé à la population de lui transmettre les informations dont elle pourrait disposer.

En braquant les projecteurs sur M. Pelletier, le premier ministre évite-t-il peut-être du même coup de se faire reprocher la procrastination dont son propre bureau a fait preuve, depuis qu'il a reçu la lettre de Mme Bédard.

Cela faisait déjà deux semaines qu'il avait en sa possession, quand les révélations de l'ancienne championne olympique et surtout la réaction brutale de M. Pelletier se sont retrouvées en première page de *La Presse*, vendredi dernier. Si quelqu'un avait pris la peine de l'avertir que ses informations étaient prises au sérieux, ou avait simplement accusé réception de sa lettre, elle n'aurait peut-être pas senti la nécessité de s'adresser aux médias.

Encore vendredi, le ministre des Transports, Tony Valeri, n'avait rien trouvé de mieux à faire que de la transmettre à la direction de Via Rail. Après le rapport de la vérificatrice générale, M. Valeri pensait-il encore sérieusement qu'elle était capable d'autodiscipline? On peut comprendre que son duel avec Sheila Copps le préoccupe beaucoup, ces jours-ci, mais cela ne le dispense pas de s'acquitter convenablement de ses obligations ministérielles.

C'est seulement hier qu'un des principaux adjoints du premier ministre, Francis Fox, a rencontré Mme Bédard. De là à penser que ses informations auraient pris le chemin des tablettes si elle n'avait pas décidé de brasser elle-même la cage, il y a un pas que seule la naïveté empêcherait de franchir. Habituellement à écarter tout ce qui se dressait devant lui, M. Pelletier a eu le malheur de tomber sur une «pauvre fille», à qui des années d'entraînement en solitaire ont donné une volonté de fer.

Il est vrai que le Bloc québécois fait et continuera de faire le maximum pour exploiter le scandale des commandites, mais Denis Coderre ne manque pas de culot pour le comparer à un «zoo». Les odeurs que dégage le PLC depuis plus de deux ans évoluent plutôt l'étable, sinon la porcherie.

Encore hier, le *National Post* rapportait une sombre histoire qui ne peut que renforcer la désagréable impression qu'on a vu seulement la pointe de l'iceberg. Cette fois-ci, il s'agit d'un organisateur libéral de la région de Montréal, Alain Renaud, consultant en communications à ses heures, qui a déclaré faillite en mai 2003, mais dont la compagnie à numéro avait versé plus de 63 000 \$ à la caisse libérale en 1998, soit plus que la Banque canadienne impériale de commerce ou la Banque de Montréal.

Après avoir fondé sa compagnie, M. Renaud aurait travaillé à récolter des fonds pour le PLC et serait devenu conseiller spécial de la firme Groupaction, qui est au cœur du scandale des commandites. Il aurait déjà l'objet d'une enquête de la GRC.

Le père de M. Renaud, lui-même contributeur à la caisse d'Alfonso Gagliano, a déclaré au *National Post* que ses deux fils, Alain et Benoît, n'étaient que des pions qui ont été manipulés. «C'est toujours la même chose en politique. Ils sont allés trop loin. Ils ont traversé la ligne.»

Il serait certainement moins facile pour le Bloc de se livrer à ce que M. Coderre qualifie de «campagne de salissage», si les libéraux ne fournissaient eux-mêmes la boue. Il ne suffira pas de sacrifier un butor, si détestable qu'il soit, pour chasser les mauvaises odeurs.

m david@ledevoir.com

Québec modérera l'une de ses plus importantes réformes. Le gouvernement Charest amènera en effet sa réforme de la justice administrative à la suite des pressions exercées par des groupes sociaux et des ordres professionnels. *Le Devoir* a appris que le ministre de la Justice, Marc Bellemare, ne réduirait pas de deux à un le nombre de juges qui entendent les causes devant le Tribunal administratif du Québec.

TOMMY CHOUINARD
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le gouvernement Charest fait marche arrière dans sa réforme de la justice administrative. Le ministre de la Justice, Marc Bellemare, amènera son projet de loi 35 afin de maintenir à deux, au lieu de réduire à un seul, le nombre de juges chargés d'entendre les causes des citoyens devant le Tribunal administratif du Québec (TAQ), a appris *Le Devoir* de sources sûres.

Si le gouvernement Charest répond ainsi aux critiques exprimées par des groupes sociaux, il renie également l'un de ses engagements électoraux.

Pour réduire les délais devant le TAQ, Marc Bellemare a déposé, en novembre dernier, un vaste projet



Marc Bellemare

de loi visant à modifier la Loi sur la justice administrative. Il prévoit notamment de faire passer de deux à un le nombre de juges qui traitent une cause, mais de permettre au président du TAQ d'ajouter, sur demande ou d'office, un second décideur si le cas est complexe.

Selon ce qu'a appris *Le Devoir*, Marc Bellemare laissera tomber cette clause. Il amènera le projet de loi 35 afin de maintenir une formation de deux juges. Les causes simples pourront cependant être entendues par un seul juge administratif.

La volte-face du ministre n'est pas étrangère à la forte opposition à laquelle il a dû faire face au cours des derniers mois. Le Front commun des personnes assistées sociales, l'Association des juristes en droit social, le Collège des médecins, l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux et d'autres associations ont désapprou-

Les porcs retournent à leur alimentation initiale

Le plat du jour continuera d'inclure les farines animales

FABIEN DEGLISE
LE DEVOIR

Les cochons du Québec devraient retrouver collectivement le sourire. C'est que le régime végétarien exempt de farines carnées qui leur a été imposé en décembre dernier par la Fédération des producteurs de porcs du Québec (FPPQ) vient soudainement d'être mis au rancart. Faute de consommateurs réceptifs à la chose et d'une conjoncture économique favorable à ce changement d'alimentation, ont expliqué hier au *Devoir* les représentants de la filière porcine.

Oublié donc le «virage végétal» visant à «rassurer les consommateurs», les farines animales ne quitteront pas, comme prévu, le menu offert aux résidents des porcheries. Ces farines, qui laissent perplexes un nombre grandissant de consommateurs, devaient pourtant progressivement sortir, dans les prochains mois, du régime alimentaire des quelque 7,5 millions de cochons élevés annuellement au Québec. Et disparaîtrait totalement à compter du 1er mai 2004, avait décidé la FPPQ en décembre dernier.

La mesure, expliquait-elle à l'époque, était plus que nécessaire. Non pour des questions de salubrité ou de santé — le porc étant un omnivore avec un système digestif très proche de celui des humains — mais plutôt pour répondre aux exigences des abattoirs du Québec soucieux de bien paraître auprès des amateurs de côtes levées et de côtes grillées. Le porc «tout végétal» visait également à faire bonne figure sur les marchés d'exportation, dont celui du Japon, en évitant aux gorettes sortant des campagnes du Québec d'être honteusement rabaisées par leurs cousins ontariens où, depuis juin 2003, un important transformateur a retiré les farines carnées de leurs auges.

Moins de trois mois plus tard, les bonnes intentions semblent toutefois s'être envolées en fumée. «Les abattoirs nous ont informés la semaine dernière qu'ils revenaient sur leur décision de voir retirer les farines animales», a expliqué en entrevue au *Devoir*, Claude Corbeil, président de la FPPQ, car ils ne sont pas prêts à payer pour le



ARCHIVES LE DEVOIR

changement. Et si les transformateurs reculent, tout le monde est obligé de le faire aussi.

Au cœur de ce revirement de situation: les consommateurs qui, selon les représentants de l'industrie porcine, ne semblent pas en mesure de faire la différence entre un filet de porc ou du bacon issus d'un mode de production traditionnel et un filet amené à maturité loin des inquiétantes farines de viande et d'os. Farines, à l'origine de la maladie de la vache folle du côté des élevages bovins. «Il n'y a pas un grand intérêt pour ce type de produit», indique Paul Beauchamp d'Olymel, un des plus grands fabricants de cochonnailles au Québec. Les acheteurs ne sont aussi pas prêts à composer avec la différence de prix engendrée par la suppression des farines de viande.

Et moins de trois mois auront suffi à la filière pour s'en rendre compte. «C'est que la suppression des farines de viande est une chose très difficile en ce moment en raison des coûts de production», explique Clément Pouliot, éleveur de porcs en Beauce et ancien président de la Fédération. La décision a peut-être été un peu précipitée.

Dans les derniers mois, en effet, le prix des farines de viande —

obtenues à partir de cadavres d'animaux et de restes d'abattoir — a chuté considérablement, explique M. Pouliot. Parallèlement, les farines de soya, une protéine végétale de substitution utilisée dans les élevages se voulant plus «naturels», ont, elles, enregistré une hausse importante d'environ 100 \$ la tonne. «C'est énorme», dit l'éleveur, abonné de longue date à l'élevage sans farine de viande qui, devant l'augmentation du soya, a pourtant dû y succomber depuis l'automne dernier pour réduire ses coûts de fonctionnement.

Il ne doit d'ailleurs pas être le seul. «Quand nous avons envisagé cette mesure, la différence entre un porc nourri à la farine végétale et un porc conventionnel était de 50 cents», dit M. Beauchamp. Tout le monde était alors en mesure de composer avec cette hausse. Aujourd'hui, c'est de 6 \$ par tête qu'il est question, et plus personne ne veut en attendre parler.

Pour le moment du moins, croit-il. «C'est une décision de marketing», avoue le porte-parole d'Olymel, que nous ne pouvons plus nous offrir aujourd'hui. Mais si la conjoncture redevenait propice, rien ne nous empêcherait de remettre la suppression des farines animales au programme.»

Un chercheur évaluera les risques du régime Atkins

PRESSÉ CANADIENNE

Winnipeg — Un chercheur de Winnipeg tentera de déterminer si le populaire régime Atkins présente des risques pour les reins en entreprenant une étude sur des porcs soumis à un régime à teneur élevée en protéines.

Harold Aukema, professeur au département des sciences de la nutrition humaine de l'Université du Manitoba, a reçu 325 000 \$ de l'Institut de recherche en santé du Canada pour entreprendre une étude sur les effets à long terme d'une consommation élevée de protéines.

La tendance actuelle aux régimes faibles en glucides, inspirée de celui élaboré par le médecin américain Robert Atkins, a motivé la recherche, a déclaré M. Aukema. Il souhaite ainsi déterminer les conséquences d'un tel régime, qui prescrit à ses adeptes une alimentation où les œufs, le steak et le fromage occupent une place importante.

«Il n'existe aucune donnée sur les effets à long terme d'un régime comme celui d'Atkins, qui augmente la consommation de protéines», a dit le chercheur manitobain. Des données recueillies sur de courtes périodes ont néanmoins révélé que les reins sont très sollicités par ce type d'alimentation. L'étude nous permettra de vérifier cette hypothèse concernant les dommages causés aux reins.»

La recherche sera amorcée cet été et tentera aussi de déterminer si un régime à haute teneur en protéines affaiblit les os ou réduit leur densité, a aussi indiqué M. Aukema.

Il y a deux ans, les gouvernements canadien et américain ont diffusé des recommandations encourageant une consommation de protéines équivalente à 10 à 35 % du total de calories absorbées dans une journée.

Le Canadien moyen consomme environ 15 % de protéines, a affirmé M. Aukema, qui remet en question la nécessité d'un niveau aussi élevé. Selon lui, aucune information ne permet de réfuter les risques d'une telle alimentation pour la santé.

«Je ne comprends pas pourquoi on a pu affirmer qu'il n'y a pas de danger», a dit le chercheur. En menant ces études disponibles, je n'aurais jamais formulé une telle recommandation.»

Selon le chercheur, le régime Atkins permet facilement à ses adeptes d'atteindre un niveau de protéines de 35 %. «Comme il s'agit d'une nouvelle mode, il y a probablement peu de gens qui ont maintenu une telle alimentation à long terme jusqu'ici», a-t-il affirmé. M. Aukema considère que les personnes qui se bourrent de viande, d'œufs et de produits laitiers pour perdre du poids sont en quelque sorte des cobayes, puisqu'il n'existe aucune étude à long terme des effets d'une telle alimentation.

Pour sa recherche, le scientifique mènera des expériences sur des porcs, dont le système rénal est similaire à celui des humains. Pendant un an, un groupe de 30 porcs suivra le régime alimentaire du Canadien moyen, avec un niveau de protéines de 15 % provenant de viandes, d'œufs, de produits laitiers et de végétaux. Un autre groupe se réglera d'un menu composé à 35 % de protéines provenant essentiellement de sources animales, car les personnes qui augmentent leur consommation de protéines renoncent bien souvent aux végétaux. «Nous verrons ensuite s'il y a une différence entre leur système rénal», a dit M. Aukema.

EN BREF

Steven Hogue ne sera pas candidat, ni candidate...

(PC) — Rejeté par l'équipe de Paul Martin, l'ancien directeur adjoint des communications de Jean Chrétien, Steven Hogue, ne se présentera pas aux prochaines élections fédérales. Le week-end dernier, la commission électorale du Parti libéral du Canada a statué qu'il ne pourrait se présenter au nom des libéraux dans la circonscription de Saint-Maurice-Champplain, circonscription de son ancien patron. À la suite de cette décision,

M. Hogue a choisi de prendre une pause de la politique active. Le bras droit au Québec du premier ministre Paul Martin, Jean Lapierre, indiquait samedi que la commission électorale avait réaffirmé à l'unanimité sa politique visant à favoriser une candidature féminine. Steven Hogue affirme que peu de gens gobent l'argument de l'exécutif du PLC. Il dit vouloir croire les dirigeants libéraux mais demande une justification raisonnable. Sarcasme, Steven Hogue dit avoir considéré un changement de sexe afin de répondre aux exigences du parti. Il ajoute en riant que, malheureusement, le budget d'une assemblée d'investiture ne lui permet pas une telle dépense.



Colette BAILLARGEON

Collection AU FIL DES JOURS AVEC
MATHILDE
et ses amis et amies

Savoirs essentiels en
mathématique au primaire.

224 pages — 13,95 \$

Les Éditions
GUÉRIN
(514) 842-3481

En vente dans toutes les librairies

• LES ACTUALITÉS •

Au tour des Hells anglophones de subir leur procès

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Le procès de l'aile anglophone des Hells Angels s'est ouvert hier à Montréal devant le juge Jerry Zigman.

Walter Stadnick et Donald Stockford, deux présumés membres des Hells Angels, sont accusés conjointement de complot pour meurtre, trafic de stupéfiants, complot en vue d'un trafic de drogue et gangstérisme. À cela s'ajoutent 13 accusations de meurtre et trois tentatives de meurtre pour Stadnick seulement. Les deux individus, des orphelins de l'opération printemps, ont opté pour un procès en anglais devant un juge seul.

Compte tenu des nombreuses admissions fournies par leur avocat, Alan Gold, la cause devrait prendre environ quatre mois au lieu de deux ans. C'est la première fois que la pleine logique de l'opération Printemps se déploie devant un tribunal, puisque les deux accusés répondent de toutes les accusations portées contre eux en un seul procès. Dans les autres causes découlant de l'opération Printemps, la Justice avait séparé les accusations de meurtre des autres infractions.

Le procureur de la Couronne, Randall Richmond, a affirmé que les deux accusés n'avaient jamais été pris en possession de drogue. Personne ne les a vus sur des scènes de crime. Ils n'ont jamais appuyé sur la détente, ni même donné l'ordre d'éliminer quelqu'un. Mais ils faisaient partie des Hells Angels, une organisation qui a complété pour faire assassiner les trafiquants de drogue qui refusaient de travailler pour les Hells et leurs filiales ou d'acheter leurs stupéfiants auprès des membres du gang. «Stadnick et Stockford savaient très bien ce qui se passait, et ils ont aidé ou encouragé [la guerre]», a dit en substance M^r Richmond.

La Couronne devra démontrer que les accusés, des citoyens de l'Ontario, étaient impliqués dans le trafic de drogue, qu'ils étaient au fait de la guerre des motards qui sévissait au Québec, malgré la distance et la barrière linguistique, et qu'ils ont prêté assistance aux membres du gang dans la réalisation de ce complot. La Couronne fera notamment entendre les délateurs (témoins repentis) des Rockers Stéphane Gagné et Serge Boutin, ceux du gang rival des Rock Machines Peter Paradis et Patrick Hénault, de même que l'agent-source Stéphane Sirois. Écoute électronique, comptabilité des Hells et enregistrement des «messes», ces réunions des Rockers, viendront compléter cette preuve presque identique à celle présentée dans les autres causes, à l'exception que ce procès se déroule en anglais.

Michel Rose devait également subir son procès en anglais avec Stadnick et Stockford, mais il était absent hier. Rose devrait s'avouer coupable de certaines des accusations portées contre lui dès jeudi, en même temps qu'André Chouinard, un autre présumé membre des Hells.



Le graffiti prend parfois l'allure d'un dessin, parfois d'un message écrit. Dans les deux cas, il faut de la peinture en aérosol.

Faut-il éliminer les graffitis ou réhabiliter les graffiteurs?

Deux conseillers du Plateau-Mont-Royal lancent le débat

ANTOINE ROBITAILLE
LE DEVOIR

Des conseillers municipaux du Plateau considèrent que Montréal fait trop de sensibilisation et pas assez de répression pour contrer le phénomène des graffitis à Montréal.

Christine Poulin et Nicolas Tétreault, tous deux élus de Vision Montréal dans le Plateau, ont en particulier contre le Projet graffiti (PG), un programme de sensibilisation et de prévention lancé l'automne dernier au coût de quelque 238 000 \$. L'argent provient en grande partie du Fonds Jeunesse Québec. L'arrondissement y a consacré 15 000 \$. Mme Poulin illustre sa critique entre autres par le fait que le responsable du PG passe selon elle le plus clair de son temps ces jours-ci à organiser un voyage de sensibilisation au Mexique pour huit graffiteurs. «Ces gens-là ont reçu de l'argent pour faire de la prévention et de la sensibilisation, et ils travaillent à un projet touristique. Ça me fâche, ça me frustre.»

Vérifications faites auprès de l'arrondissement et de Steve Salvaill, responsable du Projet Graffiti, un voyage est effectivement en train d'être organisé, mais en marge du PG. Il coûtera quelque 20 000 \$, qui seront fournis en partie par l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse (5500 \$), par le Fonds Jeunesse (2255 \$), par la contribution volontaire des jeunes (5500 \$) et par de l'auto-financement (7000 \$). M Salvaill souligne que les «graffiteurs» qui partici-

pent au voyage sont expérimentés et qu'ils ont commencé à organiser des soirées de financement.

Malgré ces précisions, Mme Poulin ne décolère pas: «Cet argent, même s'il ne vient pas de l'arrondissement ni de la Ville, vient en grande partie de l'argent public. Je ne vois pas en quoi ça va être bénéfique que ces jeunes fassent un voyage dans le sud. Je m'en paye un, moi, un voyage, de 2500 piastres, et je ne demande pas de subvention. Si [les gens du PG] veulent faire de la prévention et de la sensibilisation, qu'ils en fassent de façon concrète, ici, sur place.» Mme Poulin, sur un ton presque rageur, propose qu'on fasse «laver par les graffiteurs les dessins qu'ils ont faits sur les murs». Ainsi, dit-elle, «ils comprendraient peut-être le coût social qu'ils occasionnent.» Elle affirme que Montréal devrait prendre exemple sur l'ancienne ville d'Outremont, «qui était beaucoup plus sévère». La ville «poursuivait, le parent se trouvait impliqué, et il devait payer. Nous, on est complètement laxistes. Et c'est pour ça qu'on se retrouve avec des quartiers complètement décimés, griboillés d'un bord à l'autre». Nicolas Tétreault abonde dans ce sens et estime que les sommes investies dans le PG auraient dû servir à acheter des outils pour enlever les graffitis. «J'ai un restaurant moi, et dès qu'il y avait un graffiti sur mon mur, je l'enlevais. Les graffiteurs se sont tannés et ne reviennent plus.»

Rapport

Mme Poulin prévoyait déposer hier soir au Conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal un rapport

de 87 pages sur les différentes façons de lutter contre le phénomène des graffitis dans 18 villes du monde, dont 14 villes nord-américaines. Dans le rapport dont elle a envoyé une copie au Devoir, la conseillère propose plusieurs recommandations, dont elle n'a toutefois pas évalué les coûts: l'instauration d'une ligne 311-Graffiti qui permettrait aux citoyens de téléphoner pour signaler un graffiti et demander qu'on l'efface; l'intégration dans les écoles de projets anti-graffitis; faire des demandes auprès d'entreprises comme Bétonel, Sico, etc. pour obtenir des «programmes de recouvrement de graffitis commandités».

Helen Fotopoulos, mairesse de l'arrondissement, ne partage pas la vision répressive de Mme Poulin. Elle estime au reste que rien ne prouve qu'il y ait eu augmentation du nombre de graffitis sur le Plateau. «Les plaintes en cette matière étaient de 66 en 2002 et de 67 en 2003.» Selon elle, il n'y a pas de solution simple à ce problème et Montréal a choisi la bonne approche en permettant aux jeunes d'exprimer leur révolte, de la canaliser, mais dans des espaces autorisés. Quant à Steve Salvaill, du Projet Graffiti, il insiste pour dire que son projet ne fait nullement la promotion du graffiti illégal. Il est constitué notamment d'ateliers de dessin fondés sur l'idée que le graffiti est une forme d'art qui fait partie de la culture Hip Hop. «Au fond, on sensibilise les jeunes de 12 à 25 ans au fait que le graffiti illégal n'est pas correct et qu'il comporte des conséquences tout en les encourageant à s'exprimer par cette forme d'art.»

Énergie: le vent du large pourrait amener les Européens sur la voie de l'autosuffisance

LOUIS-GILLES
FRANCOEUR
LE DEVOIR

L'énergie éolienne produite en mer, ou «off shore», peut combler le tiers des besoins globaux en électricité de toute l'Europe en 2020, révèle une étude divulguée hier à Londres par le mouvement Greenpeace.

«Et pourquoi pas au Québec et au Canada?», lance le porte-parole du mouvement de ce côté-ci de l'Atlantique et responsable de la campagne sur les changements climatiques, Steven Guilbeault, en réaction au dossier publié samedi par Le Devoir sur l'énorme potentiel éolien du Québec.

Le rapport publié hier à Londres a été réalisé par Garrad Hassan, un spécialiste réputé pour son expertise et son indépendance par rapport aux promoteurs de projets éoliens. Selon cette étude, le développement de la production éolienne dans les mers européennes pourrait combler les besoins de 150 millions de résidences avec une production éolienne totale de 720 TWh, soit le tiers des 2521 TWh dont aura besoin ce continent en 2020. La puissance éolienne installée atteindrait alors 240 000 mégawatts (MW). L'étude, qui porte autant sur le

potentiel des mers que sur les problèmes techniques et la planification industrielle et économique de cette filière énergétique verte, exigerait la construction de 50 000 turbines à vent. Leur production totale équivaldrait à celle de l'ensemble des réacteurs nucléaires d'Europe. Le rapport, intitulé Sea Wind Europe (www.greenpeace.org.uk) estime que cette stratégie énergétique permettrait de créer trois millions d'emplois, de susciter un marché énergétique de plusieurs milliards d'euros, de placer l'Europe sur la voie de l'autosuffisance énergétique et de la production propre tout en fournissant aux Européens une énergie moins chère que celle produite par le charbon et le nucléaire, si l'on tient compte du coût social et environnemental de ces filières polluantes.

«Le Canada et le Québec possèdent parmi les meilleurs sites éoliens en Amérique du Nord. Malgré cela, nous traînons la patte dans ce secteur d'avenir puisque nous n'investissons pas suffisamment dans cette technologie, commente Steven Guilbeault. Les gouvernements canadiens et québécois passent à côté d'une filière énergétique dont ils pourraient être les leaders mondiaux. Avec le dossier du Suroît, qui a soulevé l'ire populaire, le Québec devrait s'imposer

dans ce secteur de pointe.»

«Les dirigeants de la planète, poursuit le porte-parole de Greenpeace Québec, sont confrontés aux deux problèmes majeurs de la sécurité énergétique et des changements climatiques. Sea Wind Europe montre que les parcs éoliennes en mer, et sur terre, peuvent devenir la colonne vertébrale de l'énergie propre dans le monde. Du même coup, ce rapport dément le mythe que les énergies renouvelables ne peuvent pas être une solution à grande échelle. Ce qui est envisageable pour l'Europe, l'est aussi pour le Canada et le Québec. Il suffit que Paul Martin et Jean Charest prennent le virage vert. Mais en auront-ils le courage?», se demande Steven Guilbeault.

Le rapport précise sur la foi de sondages qu'entre 70 et 80 % de la population européenne appuie le développement de l'énergie éolienne.

Présentement, l'Allemagne vient en tête des pays européens avec sa production éolienne, laquelle atteignait fin 2003 quelque 14 609 MW. Ce pays est suivi par l'Espagne (6202 MW), le Danemark (3110 MW), les Pays-Bas (912 MW) et l'Italie (904 MW). En comparaison, le Québec compte une puissance éolienne installée de 100 MW, laquelle sera portée dans dix ans à 1000 MW.

EN BREF

Les coûts de l'impôt

(PC) — Contrairement aux autres Canadiens, les Québécois s'apprennent à remplir au cours des prochaines semaines leur déclaration de revenus en

double exemplaire, l'un à transmettre au gouvernement fédéral, l'autre au provincial. Cette duplication coûte au moins 500 millions, selon un calcul modéré tiré de plusieurs sources. Il y a au Québec 5,5 millions de contribuables ayant à produire une déclaration annuelle aux deux gouvernements. À sa succursale principale de Québec, hier, la compagnie H & R Block demandait en moyenne 80 \$ pour effectuer le travail au nom du contribuable, soit 40 \$ pour chacune des deux déclarations. D'autres entreprises spécialisées effectuent le même travail pour des prix comparables, mais si elles utilisent pour leur calcul des logiciels sophistiqués

qui leur permettent d'apprécier les économies de temps. Le contribuable qui effectue lui-même à la main les calculs nécessaires pour les deux déclarations devra consacrer environ deux heures de son temps pour y parvenir. En multipliant 5,5 millions de contribuables du Québec par 40 \$ pour la rédaction d'une deuxième déclaration d'impôt, on arrive à un coût supplémentaire de 220 millions. Une étude gouvernementale publiée en 1995 sur la restructuration administrative dans un Québec souverain évalue que les économies seraient de 283 millions si les Québécois ne faisaient affaires qu'avec un seul ministère du Revenu au lieu de

MIEUX
CONSOMMER

LE DEVOIR

en collaboration avec

SOLBEC
TOURS INC.

SWISS
Swiss International Air Lines

vous offre la chance de GAGNER une tournée avec le

GLACIER EXPRESS

LE DEVOIR

Retournez à : Concours Glacier Express, 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3S1

Le tirage aura lieu le 25 mars 2004 à 15h.

Faites-nous parvenir les coupures de participation avant le 24 mars 2004 à 17h30. Le concours s'adresse aux personnes de 18 ans et plus. Un seul coupon par enveloppe.

Les reproductions électroniques ne seront pas acceptées. Les conditions et règlements du concours sont disponibles à la réception du Devoir. Valeur de 3 150 \$.

Nom :

Adresse : App. : Ville :

Code postal : Courriel :

Téléphone : (rés.) (bur.) Abonné(e) : Oui Non

Question : Dans quel pays retrouve-t-on le Glacier Express?

LE DEVOIR

LE MONDE



Islamique, mais pas trop...

Une constitution provisoire pour l'Irak

JOËLLE BASSOUL
AGENCE FRANCE-PRESSE

Bagdad — Les dirigeants de l'Irak occupé ont réussi hier à l'aube à se mettre d'accord sur une Constitution provisoire «historique» qui fait de l'Islam la religion d'État sans être la source exclusive de la loi.

Les 25 membres du Conseil de gouvernement provisoire ont passé trois jours et trois nuits à discuter le texte. Ils sont parvenus à ce difficile compromis sur la question épineuse de l'Islam, dont les islamistes voulaient faire au départ l'unique source de la loi.

Dans le texte adopté, l'Islam est considéré comme «la religion d'État», mais aussi comme «une» source de la législation et non sa source exclusive, de quoi satisfaire l'homme le plus poussé d'Irak, l'administrateur américain Paul Bremer, qui ne voulait pas d'un régime islamique.

Le document garantit également, selon ses auteurs, les libertés fondamentales et les droits de la femme.

Des membres de l'exécutif transitoire de différentes sensibilités ont qualifié ce texte d'«historique» au cours d'une conférence de presse en début de soirée qui s'est toutefois déroulée en l'absence de dirigeants kurdes.

«C'est une journée historique», a proclamé Samir al-Soumaydaï, membre sunnite de l'exécutif de Bagdad mis en place par la coalition.

«Ce texte marque un tournant historique», a dit le chrétien Yonnadam Youssef Kanna, alors que la chiite Rajaa Habib Khouzaï se félicitait de «la naissance d'une constitution garantissant les droits de la femme».

La coalition
y voit
un texte
de portée
«régionale»

En introduction, le sunnite Adnan Pachachi a relevé que 13 des 64 articles du texte étaient relatifs aux droits et aux libertés. Evoquant un accord «historique pour l'Irak et la région», il a souligné que les droits et les libertés accordés aux Irakiens ne seraient pas remis en cause à l'avenir.

M. Pachachi a insisté sur le fait qu'il s'agissait d'un «texte irakien», mais a remercié les membres de la coalition pour leur aide lors des débats. Paul Bremer et le représentant britannique Jeremy Greenstock ont suivi les débats, mais les responsables irakiens ont souligné officiellement qu'ils n'y étaient pas intervenus.

Le premier ministre britannique Tony Blair s'est «vivement» félicité de l'élaboration du texte, estimant selon son porte-parole qu'il «sauvegarde les droits essentiels du peuple irakien jusqu'à ce que des élections directes aient lieu pour élire un futur gouvernement représentatif».

La coalition a également présenté ce texte comme un document de portée régionale. Les membres du Conseil irakien «pensent que ce document est historique non seulement pour l'Irak mais pour toute la région», a déclaré à la presse un responsable de la coalition.

La seule fausse note est venue des Turcomans. «Nous ne considérons pas cette loi comme une victoire mais comme un échec», a déclaré Saadeddine Mohammed Arkaj, vice-président du Front irakien turcoman (FIT). «Nous refusons d'être qualifiés de «minorité» car nous sommes une composante ethnique principale de l'Irak.»

Le chef du Conseil suprême de la révolution islamique en Irak (CSRI, chiite) Abdel Aziz Hakim s'est quant à lui abstenu de commenter l'accord, préférant demander à l'ONU de fixer une date pour des élections. «Il est nécessaire [que l'ONU] fixe une date pour les élections qui sont la meilleure solution pour l'Irak», a-t-il dit devant des dizaines de milliers de chiïtes dans le centre de Bagdad venus célébrer le deuil de l'Achoura.

La Constitution provisoire est censée régir l'Irak pendant la période transitoire, jusqu'à la tenue d'élections générales avant fin janvier 2005.

M. Bremer insiste régulièrement sur la nécessité de respecter le calendrier pour le transfert des pouvoirs aux Irakiens qu'il veut achever à la date prévue du 30 juin.

Par ailleurs, le parti conservateur d'opposition a retiré hier son soutien à l'enquête ordonnée par Tony Blair sur le travail des services secrets britanniques avant l'entrée en guerre en Irak, estimant que Lord Robin Butler «a interprété trop restrictivement» le cadre de sa mission.

Le 3 février, M. Blair avait ordonné une enquête indépendante sur les informations des services secrets avant la guerre en Irak. Michael Howard s'était initialement déclaré «satisfait» que l'enquête de Lord Butler couvre «l'utilisation faite par le gouvernement des informations» fournies par les services secrets.



FALEH KHEIBER REUTERS

À Kerbala, les chiïtes ont commémoré le martyre de l'imam Hussein, tué en 680 par des partisans du calife sunnite Yazid.

Les soldats étrangers prennent position dans Port-au-Prince

Des rebelles armés sillonnent encore la capitale haïtienne

JIM LONEY
ALISTAIR SCRUTTON
REUTERS

Port-au-Prince — Un jour après le départ de Jean-Bertrand Aristide, Marines américains et soldats français ont commencé à se déployer en Haïti pour y rétablir l'ordre, hier, tandis que les rebelles armés qui ont contribué à la chute du président étaient acclamés dans la capitale.

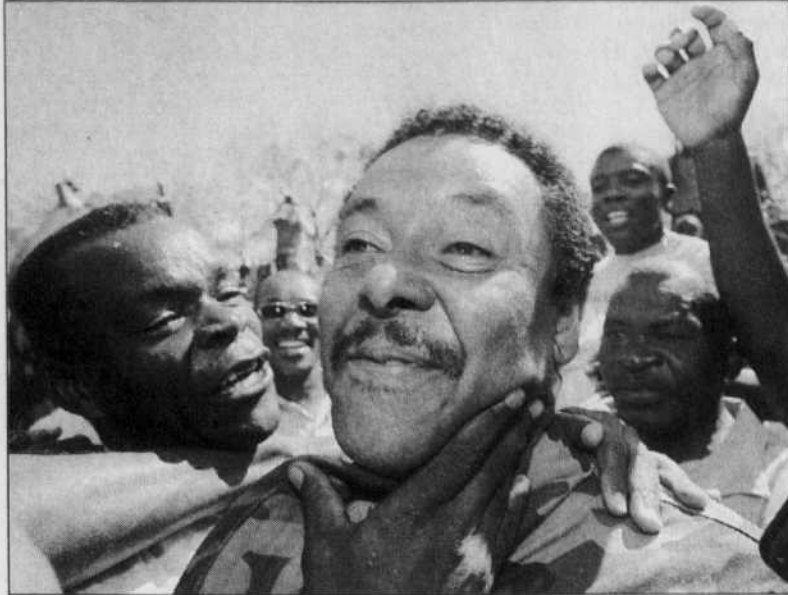
Les rebelles, dont les chefs ont assuré qu'ils déposeraient les armes et mettraient fin à une rébellion de 24 jours, ont commencé à arriver dimanche soir à Port-au-Prince, quelques heures après la fuite d'Aristide — qui se trouvait hier en République centrafricaine, encore en quête d'un lieu d'accueil définitif.

Des marines ont sécurisé l'aéroport Toussaint-Louverture de Port-au-Prince et entrepris de décharger du matériel pour une mission de paix à laquelle doit participer une force multinationale approuvée par le Conseil de sécurité de l'ONU.

De 150 à 200 Marines et une centaine de militaires français manipulaient mitrailleuses, lance-grenades et autres armements ou fournitures avant de prendre position en des points stratégiques. Le contingent des Marines devrait atteindre un millier d'hommes. Côté français, un total de 230 soldats et gendarmes devaient être sur place dans la journée.

«Conseil des anciens»

Le Canada, dont une cinquantaine de soldats sont en Haïti, en a proposé une centaine d'autres à bref délai. Le Chili compte en envoyer 270 et le Brésil a aussi annoncé un contingent.



Louis Jodel Chamblain, un chef rebelle, a reçu un accueil chaleureux à Port-au-Prince.

À Washington, un responsable a dit que les États-Unis souhaitent instituer un «conseil des anciens» pour administrer Haïti, y organiser des élections et désarmer les rebelles. «Il y aura, a-t-il dit, une commission tripartite composée de l'opposition, du gouvernement et de la communauté internationale, qui formera une sorte de «conseil des anciens», a déclaré un responsable du département d'État.

Les États-Unis comptent sur le juge Boniface Alexandre, qui assure l'intérim présidentiel, pour former ce conseil d'une «douzaine de Haïtiens éminents» en collaborant avec le premier ministre Yvon Neptune et «probablement» un re-

présentant de la Communauté des Caraïbes (Caricom), a-t-il ajouté.

Le ministre français des Affaires étrangères, Dominique de Villepin, s'est félicité de la «coopération exemplaire» entre Paris et Washington dans cette crise, estimant que la solution «conforme au droit» définie par la communauté internationale devrait permettre à Haïti de «retrouver le calme». Il a exprimé l'intention de se rendre en Haïti une fois en place un gouvernement d'union nationale.

À Port-au-Prince, des rebelles armés en treillis et faisant retentir une sirène de police ont sillonné les rues en camions et autres véhicules, applaudis par

des partisans enthousiastes qui agitaient des drapeaux et faisaient le «V» de la victoire. L'un des chefs rebelles, l'ancien responsable de police Guy Philippe, était dans ce convoi qui a fait halte devant un commissariat proche du Palais national. Des milliers d'habitants rassemblés à proximité scandaient «Guy Philippe, Guy Philippe».

Après le départ d'Aristide, des scènes de pillage avaient été signalées dans la capitale et un grand nombre de détenus s'étaient évadés des prisons du pays.

Le président démissionnaire, parti avec son épouse et trois membres de leur entourage sous la protection des États-Unis, est arrivé hier à Bangui, la capitale centrafricaine, après un parcours en avion qui l'avait conduit en République dominicaine, puis à Antigua-et-Barbuda (Caraïbes).

Aristide a été accueilli par deux ministres et reçu au palais présidentiel, mais on ignore s'il restera dans le pays ou cherchera refuge ailleurs. L'Afrique du Sud a fait savoir qu'elle étudierait une demande d'asile si elle en recevait une au nom de l'ancien dirigeant. Le ministre centrafricain des communications, Parfait Mbaye, a dit qu'Aristide passerait les prochains jours dans le pays.

Le bilan de l'insurrection haïtienne déclenchée le 5 février aux Gonaïves, dans l'ouest du pays, s'élève à près de 80 morts après l'arrivée de dix corps criblés de balles hier à la morgue de la capitale, où des adversaires d'Aristide ont fait la chasse aux «chimères», les bandes qu'il avait armées pour faire appliquer ses directives dans les bidonvilles.

Un responsable américain a dit que les marines ne resteraient pas passifs et s'emploieraient aussi à désarmer les insurgés qui tiennent plusieurs villes.

La diaspora haïtienne n'a pas oublié le pays, mais les opinions divergent

ÉRIC LESER
LE MONDE

New York — «Maintenant, le plus difficile commence. Le départ d'Aristide est une bonne chose. Il permet l'arrivée d'une coalition internationale, le rétablissement d'un certain ordre, des secours humanitaires pour la population et l'organisation d'une transition politique. Mais ce qu'il faut surtout, c'est construire une nation, un véritable État», explique Jocelyn McCalla. Il est le directeur à New York de la Coalition nationale pour les droits des Haïtiens.

La communauté haïtienne aux États-Unis compte plus de 1,5 million de personnes, dont environ 600 000 vivent dans la métropole new-yorkaise. Elle a été constituée de vagues successives d'immigrés ayant fui la misère ou les persécutions politiques depuis les années 1960. Dimanche 29 février en milieu de journée, la petite Église évangélique des pêcheurs d'hommes, à Brooklyn, était pleine à craquer pour l'office. La communauté haïtienne est inquiète pour les familles restées au pays et divisée sur le départ de Jean-Bertrand Aristide.

«Comportement colonial»

Jean-Claude Compas, un médecin, se réjouit de la fuite d'un «dirigeant corrompu qui a ruiné les espoirs de la population et de la communauté internationale». «Nous allons pouvoir reconstruire sur des bases plus saines, dit-il, mais il faut que l'intervention militaire internationale soit rapide, pour assurer un minimum de sécurité, et que l'aide humanitaire arrive simultanément.»

Jérôme Harold, ingénieur, se trouve dans un tout autre état d'esprit. Il a appris deux jours auparavant que son frère avait été tué par la rébellion et sa maison, brûlée. «J'aimerais bien savoir pourquoi la France et les États-Unis soutiennent un coup d'État contre le premier et seul président d'Haïti élu démocratiquement, dit-il. Ces puissances étrangères appuient une rébellion qui n'est pas celle du peuple mais d'anciens militaires bien préparés et organisés. Ne venez surtout pas me parler de droit international!»

Samedi, à Brooklyn, un millier de partisans de Jean-Bertrand Aristide avaient défilé, reprochant aux États-Unis et à la France de «soutenir la subversion». L'un des organisateurs de la manifestation, Johnnie Stevens, de l'International Action Center, accusait la France de comportement «colonial et raciste en demandant le départ du président élu d'Haïti à la tête d'un gouvernement légal».

«Tous ensemble»

Dimanche, à la sortie de l'office, le pasteur Philius Nicolas tentait de réconcilier les deux camps. «Aristide est parti, il nous faut maintenant les uns et les autres œuvrer dans le même sens pour sortir notre pays du chaos, expliquait-il. La diaspora haïtienne doit cette fois-ci jouer un rôle important. C'est notre intérêt et celui des États-Unis et de la communauté internationale. Nous avons des gens formés et des moyens pour agir, mais il faut nous associer, pas nous laisser de côté.» Différentes associations se sont déjà manifestées, comme celle des officiers de police américains d'origine haïtienne (Haitian-American Police Officers), prêts à former et à encadrer une nouvelle police haïtienne.

La crainte la plus grande est celle d'une épuratoire, ce que les Haïtiens appellent le «déchouage». «Cela s'était produit au départ de Duvalier, au moment du coup d'État par l'armée, et aujourd'hui les fidèles d'Aristide sont pourchassés», explique Désir Lamotte.

«Les États-Unis devraient accorder aux réfugiés politiques au moins un droit de résidence temporaire, le temps que la situation se calme, comme Bill Clinton l'avait fait à notre demande en 1994», déclare Jocelyn McCalla. Plusieurs centaines d'Haïtiens ont tenté de rejoindre la Floride ces dernières semaines. Ils ont été interceptés par les gardes-côtes et renvoyés chez eux.

«Ce qui se passe dans notre pays est une honte, pour la population et pour la société haïtienne», s'indigne Anne-Marie Joseph. Elle est venue prier dans l'église Holy Name of Jesus, à Manhattan, où tous les dimanches un office en créole est donné. «Nous étions fiers de notre histoire, de notre indépendance arrachée il y a deux cents ans, mais regardez ce que nous en avons fait. Toujours des morts, de la misère, des vols, des pillages, des assassinats», ajoute-t-elle.

Procès Dutroux

Le «monstre de Charleroi» parle encore d'un réseau pédophile

ASSOCIATED PRESS

Arlon — Le procès du «monstre de Charleroi», comme la surnommée la presse locale, s'est ouvert hier en Belgique sur un fond de polémique concernant l'existence d'un réseau de pédophiles dans l'entourage du principal accusé, Marc Dutroux, 47 ans, qui a lui-même relancé le sujet dans une lettre.

Selon les journalistes de la télévision flamande VTM destinataires de la missive rendue publique hier, Marc Dutroux désigne l'avocat bruxellois, Michel Nihoul, qui comparait à ses côtés, comme l'intermédiaire entre ce réseau de pédophiles et des membres importants des services de sécurité belges.

Ces «révélations» ont fait grand bruit dans la petite ville d'Arlon en état de siège pour l'ouverture du procès. Curieux, avocats, familles de victimes, 1300 journalistes accrédités et forces de l'ordre ont pris d'assaut cette bourgade des Ardennes belges de 24 000 habitants où se dérouleront les débats pendant au moins deux mois.

Les parents d'An — assassinée en 1996 —, Paul et Betty Marchal, ont exprimé leur espoir que le procès «mette en lumière un peu plus de vérité».

Les parents de Julie et Melissa ont, quant à eux, préféré ne pas assister au procès de Marc Dutroux. Profondément déçus par les dysfonctionnements de l'enquête, ils ont dénoncé une «farce». Marc Dutroux n'est pas accusé du meurtre des deux fillettes de huit ans, les circonstances de leur décès n'ayant jamais pu être précisément établies.

Seul Marc Dutroux connaît vraisemblablement toute la vérité. Et l'ancien électricien s'est montré peu coopératif jusqu'ici pour la partager. Ses déclarations répétées sur l'existence d'un réseau de pédophiles ont été qualifiées «d'insulte pour les victimes» par Me Jan Ferroux, l'un des avocats des parties civiles.

C'est peu après 7h du matin hier que Marc Dutroux, son ex-femme Michelle Martin, et leur complice présumé, Michel Lelièvre, ont été transférés dans un fourgon blindé de la prison d'Arlon au Palais de justice, distant de quelques centaines de mètres.

Accompagnés de policiers, les accusés ont pris place dans le box protégé par une vitre pare-balles où Michel Nihoul était déjà installé. Ayant refusé d'être pris en photo, Marc Dutroux a brièvement répondu à l'interrogatoire de personnalité. Nom? Marc Dutroux. Profession? Sans. Résidence? La prison d'Arlon.

Un «fonctionnaire sans ambition» deviendra premier ministre de Russie

STEVE GUTTERMAN
ASSOCIATED PRESS

Moscou — Le président russe Vladimir Poutine a créé la surprise hier en nommant Mikhaïl Fradkov au poste de premier ministre. Fradkov était jusqu'à présent représentant de la Russie auprès de l'Union européenne.

Dans une déclaration à la télévision diffusée depuis le Kremlin, Poutine a expliqué que ce choix n'avait pas été «une tâche aisée», la personne nommée devant être «une personne ordonnée, grand professionnel avec une expérience dans des branches variées de l'activité de l'État».

Cette nomination intervient six jours après que Poutine a surpris une première fois le pays en limogeant Mikhaïl Kassianov, moins d'un mois avant l'élection présidentielle du 14 mars prochain dans laquelle le président sortant est largement favori. Fradkov, âgé de 53 ans, a un profil discret de «technocrate sans ambition politique personnelle», selon Roland Nash, analyste de la banque Renaissance Capital.

Responsable du commerce international du temps de l'URSS, il a été deux fois ministre du commerce dans les années 90, et nommé représentant auprès de l'UE en mars dernier. Sa carrière fait de lui un spécialiste de questions économiques, expérience à laquelle viennent également se rajouter les questions de sécurité, lors d'un bref passage comme numéro deux du Conseil de sécurité présidentiel, et la lutte contre la corruption, car il a été responsable de la police du fisc.

Le nom de Fradkov n'avait pas été mentionné parmi les possibles candidats au poste de premier ministre. Les observateurs considèrent donc qu'il servira à mettre en œuvre de très impopulaires mais nécessaires réformes, et notamment les réductions budgétaires dans les secteurs sensibles du logement, de la protection sociale et de l'éducation. Et aussi à supporter le poids du mécontentement que susciteront ces réformes. Sa nomination montre également que la discipline fiscale et le combat anti-corruption devraient être au cœur de la politique gouvernementale pendant les quatre années à venir.

Le feu vert de la Douma à la nomination de Fradkov semble aller de soi, Russie unie, le parti du Kremlin, y détenant plus de 300 sièges sur 450. L'obscur Fradkov succède à Kassianov, devenu premier ministre après l'élection de Poutine en mars 2000, dernier représentant au Kremlin de l'ère Eltsine, et proche de ces oligarques dont Poutine s'est débarrassés les uns après les autres.

EN BREF

Deux attentats en Italie

Rome (AP) — La police italienne a désamorcé hier un colis piégé adressé au maire de Florence. Dans le même temps, une bombe a tué le père du maire d'une petite ville de Sardaigne. Selon les autorités locales, cet engin explosif a explosé devant le domicile du maire de Burgos, localité sarde à 75 km au sud-ouest de Sassari, soufflant la porte et tuant le père de l'homme visé, qui se trouvait juste derrière. À Florence, le colis adressé à Leonardo Domenici contenait de la poudre explosive et une mèche empaquetées dans une boîte de cassette vidéo, selon Alessandra Garzanti, porte-parole du maire. Cet attentat manqué n'a pas été revendiqué, pas plus que celui perpétré en Sardaigne, même si la famille du maire de Burgos avait reçu des menaces ces dernières semaines.

É D I T O R I A L

Le retour de l'ONU

À peine les membres de la Force intérimaire de l'ONU foulaient-ils le sol haïtien que des esprits chagrins criaient à l'agression coloniale. Il y a une semaine, ce parachutage d'un contingent international était réclamé haut et fort. Ce qui a été fait, soit la rédaction et l'application immédiate de la résolution 1529 de l'ONU, devait être fait. Point.

Peut-être faut-il rappeler d'emblée que les premiers à avoir actionné la sonnette d'alarme ne sont ni des politiciens ni des diplomates, mais bien les membres des ONG. Ce sont ces hommes et ces femmes qui soignent ou distribuent de la nourriture qui ont invité la communauté internationale à plancher au plus vite sur le dossier haïtien après que Butteur Métayer, un des leaders des groupes rebelles, se fut emparé de la ville des Gonaïves et des environs. En agissant comme on le sait, celui-ci a effectué, pour reprendre l'expression qui chapeaute le chapitre VII de la Charte des Nations unies, une rupture de la paix. Pour la suite de cette histoire, cette expression est à retenir.

Vingt-quatre heures après les plaintes formulées par les ONG, le ministre français des Affaires étrangères, Dominique de Villepin, a saisi l'Organisation internationale de la francophonie pour mieux réclamer une intervention militaire. Ce dernier en est arrivé à formuler une telle proposition après avoir acquis la certitude, à la suite de discussions avec l'opposition, que, les jours de Jean-Bertrand Aristide comme président étant comptés, le pays risquait de sombrer dans la guerre civile. Il est évident que l'alliance entre Butteur Métayer, ex-patron de l'Armée cannibale, Guy Philippe, ex-commissaire, et d'anciens complices de Raoul Cédras, c'est l'alliance de la carpe et du lapin. Sa durée ne peut être que celle de l'éphémère.

Du côté des États-Unis, cette suggestion fut accueillie fraîchement. Pour le secrétaire d'État, Colin Powell, il n'était pas question de participer à une opération qui pourrait être qualifiée d'atteinte à la légitimité d'Aristide parvenu au pouvoir à la faveur d'élections. Bref, Powell et les siens ont joué la carte de la constitutionnalité jusqu'à ce qu'ils conviennent, une semaine plus tard, que la stratégie choisie par l'opposition pacifique invalidait dans les faits le plan de la Caricom, la communauté des pays des Caraïbes. La stratégie de l'opposition? La démission d'Aristide est le préalable obligé à toute négociation. Ce faisant, Washington a reconnu qu'Aristide était non pas une rupture de la paix, mais une menace contre la paix, soit la deuxième expression qui chapeaute le Chapitre VII de la Charte.

Au cours de ce feuilleton, ici et là on a évoqué le désormais célèbre devoir d'ingérence. Celui-ci, il faut bien le spécifier, n'a pas d'assise juridique. La Charte de l'ONU repose toujours et encore sur la souveraineté des États. Autrement dit, le devoir d'ingérence est un droit en devenir. Cela précisé, comme il fallait intervenir en toute légalité, les membres du Conseil de sécurité ont composé cette résolution 1529 en s'appuyant notamment sur l'article 39 du Chapitre VII qui autorise toute intervention dès lors qu'il y a une menace contre la paix ou rupture de la paix.

Cela étant, au cours des trois prochains mois, une force intérimaire va travailler à la pacification du pays, à le sécuriser. Selon l'agenda fixé par les Nations Unies, des Casques bleus devraient succéder à cette force. Voilà pour le militaire ou le policier. Pour tout ce qui a trait au calendrier politique, l'ONU s'est donné le pouvoir de suivre à la trace l'évolution du dossier. Dans une trentaine de jours, le secrétaire général Kofi Annan devra préciser la structure et le mandat de l'ONU. La forme de ce mandat dépendra certainement de l'attitude des membres de l'opposition. Vous jouez la carte de la démocratie? Le mandat sera mince. Vous ne voulez pas désarmer? Le mandat sera lourd. Point.

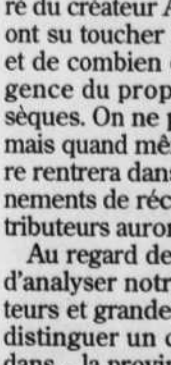
Le phénomène n'est pas nouveau, mais il va en s'amplifiant. En quelques années, le coût de production moyen d'un film est passé de 10 à 50 millions et celui de sa mise en marché a grimpé d'autant. On ne peut plus parler de cinéma national comme jadis on reconnaissait le cinéma italien, suédois ou français. Il n'y a plus qu'une seule grande industrie au monde. Ses capitaux sont multinationaux même si son siège social est toujours à Los Angeles. À ses côtés, marginale, la production nationale parvient, à force d'efforts et d'originalité dans ses montages financiers davantage que dans ses scénarios, à produire un cinéma qui séduit un public local fidèle à ses vedettes. Occasionnellement, ce cinéma parvient à traverser les frontières pour être vu dans une foule de petits et moyens festivals dont l'intérêt premier tient à l'effort d'encouragement à l'industrie du pays hôte et quelques trop rares fois, au succès commercial des films.

C'est pourquoi il faut saluer le succès inespéré du créateur Arcand et de son équipe dont *Les Invasions barbares* ont su toucher la sensibilité de Français, d'Américains et de combien d'autres auditoires dans le monde grâce à l'intelligence du propos et à ses qualités cinématographiques intrinsèques. On ne parle pas ici de dizaines de millions de spectateurs, mais quand même! Ce film qui n'a coûté que 5,3 millions à produire rentrera dans ses frais et, chose rare, il permettra à nos gouvernements de récupérer leur mise... une fois que producteurs et distributeurs auront engrangé leurs profits.

Au regard de cette industrie du gigantisme, il est un peu risible d'analyser notre cinéma national en le divisant entre films d'auteurs et grandes productions commerciales. Tout au plus peut-on distinguer un cinéma plus populaire qui fait facilement recette dans... la province, du cinéma un peu plus recherché qui touche moins de gens, mais qui constitue néanmoins le terreau où se prépare la relève qui succédera aux Arcand, Egoyan ou Cronenberg.

Pour cette raison, il faut rappeler aux pouvoirs publics qu'autant il importe de soutenir la production populaire plus facilement rentable, autant il faut s'assurer que les Arcand de demain aient accès dès à présent au soutien nécessaire à la fabrication d'une œuvre de qualité susceptible de voyager un jour, au hasard d'un coup de génie portée par une infrastructure commerciale nationale bien huilée.

jrnsansfacon@ledevoir.ca



Serge Truffaut

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAFACON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information JULES RICHER
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
JEAN-FRANÇOIS NADEAU, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFLET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE

LA DURE VIE DES PRÉSIDENTS DESTITUÉS...



L E T T R E S

Trouvez l'erreur

Qu'il est drôle de voir la population canadienne s'indigner des 250 millions qui auraient été «mal dépensés» par le gouvernement fédéral depuis le référendum de 1995. Ce scandale de mauvaise «gestion» des dépenses du gouvernement fédéral m'affecte en réalité très peu. Ce qui devrait plutôt nous déranger, c'est qu'un gouvernement élu en grande partie par des électeurs québécois fasse la «promotion» du Canada avec nos propres impôts, tout cela afin de «corriger» la «mauvaise» perception qu'auraient les Québécois du gouvernement fédéral. Au Canada, on appelle ça «faire de la promotion», alors que dans l'ancien régime soviétique et dans plusieurs pays du monde encore aujourd'hui (comme la Chine par exemple), on appellerait ça de la «propagande». Transparence vous avez dit?

François Boutin-Dufresne
Gatineau, 19 février 2004

L'affront n'est pas celui qu'on croit

Lurbaniste Jean-Claude Marsan considère que le gouvernement du Parti québécois a commis un «*affront*» à la communauté anglophone en lui enlevant ses villes (*Le Devoir*, 25 février 2004). Pourtant, tous les services de proximité qui font la vie communautaire sont la responsabilité des arrondissements. M. Marsan affirme lui-même que la décentralisation de la métropole fusionnée est telle que les arrondissements en sont presque devenus des «*républiques*». Si tel est le cas, qu'est ce que la communauté anglophone a perdu?

Au moment du débat sur la loi 170, plusieurs

de ces municipalités anglophones de l'Ouest se sont regroupées pour s'adresser aux tribunaux en alléguant la violation de leurs droits linguistiques. Les avocats de Westmount avaient notamment invoqué la nécessité de préserver «*le caractère anglo-britannique*» (sic) de ladite municipalité. Même la commissaire aux langues officielles, Diane Adam, s'était mise de la partie. Tout ce beau monde a été débouté par tous les tribunaux et la Cour suprême, pourtant très sensible aux droits des minorités, n'a même pas voulu entendre leur cause, jugée sans substance. M. Marsan s'estime-t-il plus fêru en cette matière que les juges du plus haut tribunal du Canada?

M. Marsan estime également que les fusions démontrent une «*insensibilité à la culture anglophone*» qui valorise les institutions municipales et communautaires. Et si certains francophones de Saint-Bruno ou Boucherville veulent «*défusionner*», est-ce parce qu'ils ont une culture municipale «*anglophone*»? La position défendue par lurbaniste Marsan apparaît fort peu convaincante. En fait, s'il y a un affront qui pointe à l'horizon advenant la défusion de larges pans de l'Ouest de Montréal, c'est plutôt celui que certains anglophones bien nantis d'ex-banlieues exprimeraient dans leur refus de bâtir la métropole avec leurs modestes concitoyens francophones de l'est.

Christian Gagnon
Montréal, le 25 février 2004

Corporatiste, le Conseil de presse?

Monsieur le directeur,
Très sensible à l'article que vous avez signé en page éditoriale le 27 février, je tiens à vous

remercier de l'excellent éclairage dont vous avez entouré l'affaire Saint-Charles-Borromée et le rôle exigeant du Conseil de presse dans ce dossier. S'il est vrai, comme vous le dites, que le CPQ a «*pleinement joué son rôle de gardien de l'intérêt public*» malgré la modestie de ses moyens et les limites de temps, nous devons en remercier les représentants de divers milieux qui ont consenti à défendre les intérêts du public et les normes déontologiques de notre métier. À ceux qui nous reprochent une tendance à jouer ce que vous appelez «*un rôle corporatiste*», nous devons rappeler que le Conseil est constitué de sept représentants du public, de sept délégués des journalistes, de sept représentants des entreprises de presse, le président de l'institution (2^e membre du Conseil) y siège comme représentant du grand public. En outre, depuis sa fondation, le CPQ s'est penché, à titre de tribunal d'honneur, sur plus de 2000 cas de plaintes émanant soit des citoyens, d'organismes ou d'entreprises des quatre coins du Québec, soit de membres de la communauté journalistique. Les décisions rendues depuis 30 ans par le Conseil, de même qu'une centaine d'avis publics diffusés depuis sa fondation, font jurisprudence en matière d'éthique de l'information. En somme, le Conseil de presse agit comme protecteur du citoyen en matière d'information. À la fin des années 90, nous avons en outre créé une commission d'appel à laquelle s'adressent les citoyens et les journalistes insatisfaits d'une première décision.

Tout cela, monsieur le directeur, n'est pas la perfection. Mais ce n'est pas du corporatisme.
Michel Roy,
Président du Conseil de presse du Québec
Montréal, le 1^{er} mars 2004

LIBRE OPINION

Lors des dernières élections, j'avais 20 ans...

JEAN-MICHEL FOREST

Étudiant en sciences politiques
à l'Université de Montréal
Membre du Parti libéral du Québec

Lors des dernières élections, je ne faisais partie d'aucune formation politique. Ayant une vision d'un Québec qui valorise sa culture, son histoire et ses idéaux tout en restant dans le Canada, j'ai voté pour le Parti libéral. Lorsque je suis arrivé au bureau de vote, ma décision était prise depuis fort longtemps. Je voyais aussi la force et la conviction que le chef du Parti libéral, Jean Charest, avait et cela a tout simplement renforcé ma volonté de voter libéral. Comme plusieurs Québécois, j'étais conscient de problèmes qui perduraient depuis trop longtemps et qui, par conséquent, devaient être résolus.

Durant l'élection, M. Charest nous a martelé maintes fois que sa priorité était la santé, que l'éducation ne serait pas touchée et que des changements dans les finances allaient être apportés pour investir dans des secteurs troubles, tout en baissant les impôts. Comme plusieurs, je l'ai cru. À la suite des élections, ma conviction libérale était tellement forte que j'ai même décidé de devenir membre du Parti libéral du Québec afin de militer!

Et alors? Eh bien sur le moment, j'ai découvert un monde où je me sentais chez moi, où il y avait des gens accueillants, des gens qui donnaient l'apparence de vouloir faire avancer le Québec. Mais tout cela s'est vite estompé. J'ai rejoint le CLÉ - U de M (Comité libéral étudiant de l'Université de Montréal). Je venais d'arriver à l'université en sciences politiques. Et c'est à ce moment que tout allait changer.

En même temps que M. Charest travaillait sur ses changements, que plusieurs manifestations avaient lieu, je travaillais avec d'autres

jeunes libéraux comme moi. J'ai découvert l'envers de la médaille. Étant membre du parti, je me trouvais à défendre les positions du gouvernement malgré un sentiment intérieur me trahissant. Lors de mon inscription au Parti libéral, j'avais la vision d'un Parti libéral sous Robert Bourassa, Claude Ryan, Jean Lesage. Un parti qui avait une vision progressiste et qui revendiquait en faveur des différences du Québec, qui voulait discuter et trouver un consensus avec le Canada.

Aujourd'hui, je retrouve un gouvernement qui règne avec une vision arriérée, passive et conservatrice. Modification de l'article 45 du Code de travail, baïllon de l'Assemblée nationale, fausse promesse d'une baisse d'impôt, augmentations de plusieurs frais comme les garderies ou les loteries, etc. Rien n'est épargné par le gouvernement Charest.

Arrogance

En 1960, Jean Lesage avait amorcé la mise sur pied de l'État-providence. État sur lequel plusieurs Québécois s'appuient avec fierté. Ce qui fait de nous des «*Québécois*», à mon avis, c'est tout ce mouvement social, tout cet investissement collectif centralisé au gouvernement pour, comme Bernard Landry le dit souvent, «*augmenter la richesse pour mieux la répartir*».

L'agir le plus choquant, pour un libéral comme moi, c'est l'arrogance avec laquelle Jean Charest répond à ces changements: «*J'ai reçu un mandat clair: «Nous allons garder le cap.» «Nous devons faire comprendre à la population le caractère nécessaire de ces changements.»* Mais où est, comme le proclame la devise du PLQ dans son programme, ce gouvernement au service des Québécois? Ce n'est surtout pas dans ces forums que M. Charest veut créer pour mieux «*écouter les Québécois et les Québécoises*».

Bien sûr, il est facile de proclamer que la po-

pulation sera écoutée lorsque tous les changements controversés seront déjà bien établis par les lois. Lorsque ces forums feront apparaître le mécontentement de la population (malgré les nombreuses manifestations et lettres adressées aux quotidiens), que dira M. Charest? Que ces changements sont déjà faits, que nous ne pouvons revenir en arrière, qu'ils ont été faits pour le bien de la population? Ces forums vont plutôt ressembler à des séances pour convaincre plutôt que des séances pour écouter.

M. Jean-Marc Ptiote a écrit dans *Le Devoir*, le 5 janvier dernier: «*[...] Il y a sûrement au Québec des libéraux qui sont fort mécontents des orientations du gouvernement Charest. Ils se taisent actuellement, [...] J'ai toutefois l'impression que, si les cotes du gouvernement Charest continuent de descendre dans l'opinion publique, cette grogne se manifesterait publiquement.*» Eh bien, voilà, je brise cette «*loi du silence*». Il vient un point ou un rêve, un idéal d'un Québec meilleur, plus fort, qui a des finances exemplaires, où la population peut toujours avancer, la tête haute, avec fierté, doit prévaloir.

L'État-providence, grand ou petit, est ce qui fait de la société québécoise une société bien à elle. Qu'on soit fédéraliste ou bien séparatiste, il reste que l'État québécois est un facteur central dans nos vies. Il doit travailler pour nous et avec nous, non contre nous.

Lors des dernières élections, j'avais 20 ans, et j'ai cru en un Québec fort et réinventé. Maintenant, M. Charest m'a fait perdre ma foi et seule une nostalgie reste du Parti libéral du Québec, celle de Jean Lesage, de Robert Bourassa et même du regretté Claude Ryan. M. Charest, vous avez réussi à détruire bien plus que le Québec: le cœur d'un jeune libéral et ses espoirs de voir un peuple progressiste donner exemple au Canada et même au monde entier.

IDÉES

Sondage du bureau new-yorkais de Léger Marketing

Bush est-il vulnérable?

L'élection américaine va se jouer dans une douzaine d'États où le différentiel entre Bush et Gore était de 6 % ou moins en 2000

JEAN-MARC LÉGER

Président et directeur général de Léger Marketing

JOHN PARISELLA

Observateur intégré à la campagne de John Kerry au New Hampshire et président de BCP

Avec le *Super Tuesday* d'aujourd'hui, la course à l'investiture démocrate se fait maintenant à deux entre le sénateur John Kerry du Massachusetts et John Edwards, sénateur de la Caroline du Nord. L'élan important qu'ont donné les primaires et les caucus aux démocrates a poussé les sondeurs à mesurer des scénarios hypothétiques opposant le président Bush à certains adversaires démocrates. Ces récents sondages placent Kerry et Edwards en avance sur le président Bush. Ces sondages relèvent-ils de la réalité ou de la fiction?

Dans un sondage réalisé par le bureau new-yorkais de Léger Marketing entre le 9 et le 13 février 2004, après de 1035 répondants, l'avance de John Kerry, qui domine les primaires démocrates, serait de 4 % sur le président Bush. Pourtant, ce même sondage indique que 50 % des répondants croient que le président actuel va remporter l'élection de novembre, contre seulement 40 % qui croient plutôt qu'un président démocrate sera élu. Cette avance de Kerry, si tôt dans une année électorale, n'a rien de surprenant. En fait, rappelons-nous qu'avant de se diriger vers des triomphes électoraux, les présidents Reagan et Clinton tiraient eux aussi de l'arrière durant la dernière année de leur premier mandat. Les noms de Kerry et de Edwards sont peu connus par le public américain, alors que celui de Bush, la tête de proue de la guerre au terrorisme sur des terrains comme l'Afghanistan et l'Irak, est sur toutes les lèvres. L'histoire se répétera-t-elle, menant ainsi George Bush fils à un second mandat, ce qui avait échappé à son père?

Lorsque l'on examine les opinions sur divers enjeux, on observe un fervent anti-Bush très marqué chez les démocrates. En fait, 49 % d'entre eux pourraient être caractérisés comme des «ABB», des *Anybody But Bush* (n'importe qui sauf Bush), nouvel acronyme prisé des chroniqueurs politiques américains. Cette agressivité contre le président sortant, qu'Howard Dean a si bien su canaliser et exploiter malgré les déboires de sa propre campagne, est maintenant devenue le leitmotiv des démocrates. Plusieurs sondages à la sortie des bureaux de vote des primaires indiquent que les démocrates

sont nombreux à croire que la présidence de Bush est illégitime, car celui-ci a perdu le vote populaire et que sa présence à la Maison-Blanche est le fruit de la partisanerie de la Cour suprême américaine.

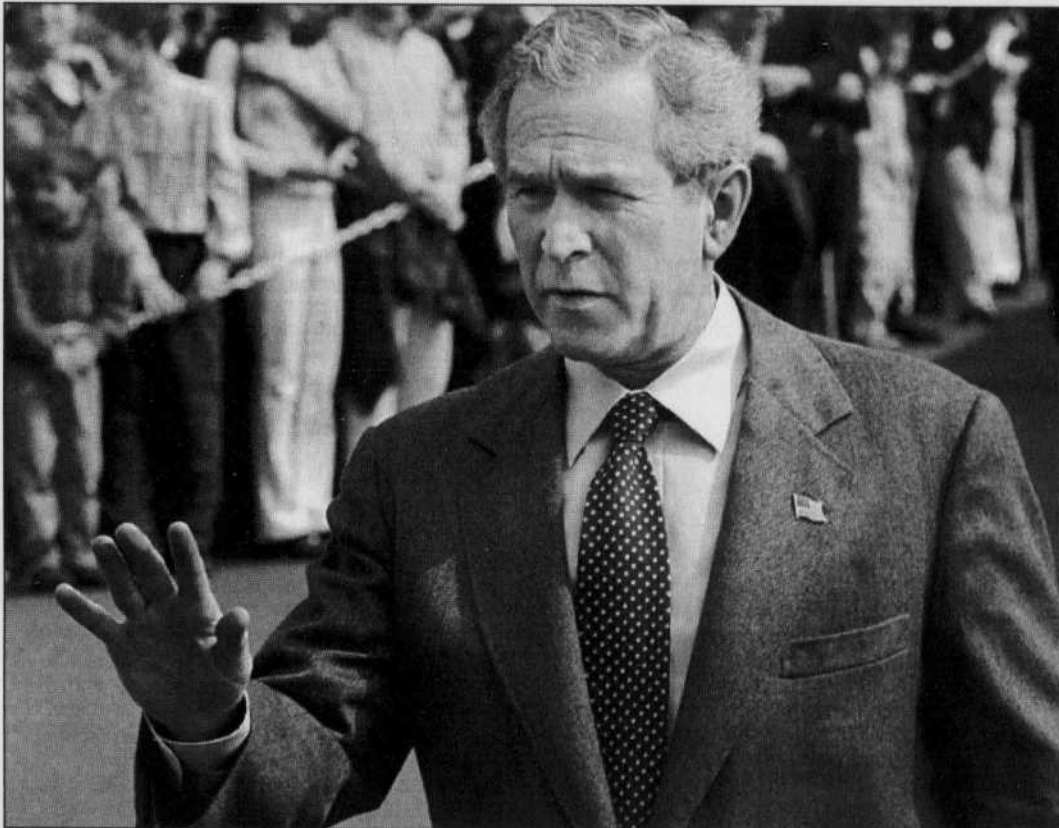
Cette hargne des démocrates à l'égard du président Bush se transforme en des taux de participation records aux primaires et au caucus tenus jusqu'ici. Si cette détermination à battre Bush a un impact direct sur la participation des démocrates dans le choix de l'opposant au président, nous pouvons nous attendre à un fort taux de participation des démocrates à l'élection présidentielle de novembre 2004. Tout ceci est de mauvais augure pour Bush qui risque de se trouver devant une base électorale démobilisée. Ainsi, plusieurs des supporters de Bush, surtout les plus conservateurs quant à la politique fiscale américaine, ont pris une certaine distance par rapport au président devant le déficit fédéral frôlant les 500 milliards attribués à ses politiques économiques.

Des enjeux clés

L'élection présidentielle ne peut se résumer qu'à la volonté de voter contre le président sortant. Cette année, la différenciation entre les deux partis politiques américains est souvent réduite à deux choses: sécurité nationale et politique économique. Toutefois, notre sondage montre que l'électorat américain est beaucoup plus complexe et capricieux qu'il peut le sembler. En effet, si la sécurité nationale émerge comme étant l'enjeu numéro un chez les électeurs du sud à 29 %, l'éducation (15), les soins de santé (15 %), l'emploi (14 %) et le développement économique (17 %) demeurent des enjeux clés. Réduire l'élection présidentielle à des opinions des Américains sur la sécurité nationale et l'économie serait de la sursimplification. Devant la remise en question de plus en plus ouverte des «vraies» raisons derrière l'invasion de l'Irak, l'érosion de la crédibilité du président Bush devient maintenant un enjeu déterminant. Au même titre, le bilan peu reluisant du président sur la création d'emploi (deux millions d'emplois per-



Qui de John Kerry (à gauche) ou de John Edwards remportera l'investiture démocrate?



Le président George W. Bush devra affronter un adversaire de taille lors du scrutin de novembre prochain.

due au cours de son mandat) et le gigantesque déficit budgétaire ont un impact mesurable sur l'opinion publique à son égard.

L'impact de la guerre en Irak sur le vote demeure probablement le plus grand inconnu. Si les Américains donnent encore un soutien indéfectible aux troupes présentes sur le terrain, nos résultats montrent que les électeurs estiment que cette guerre a un impact négatif sur l'économie américaine (57 % contre 29 %). De plus, les Américains croient que la guerre en Irak représente une barrière importante aux forces de paix dans le monde (48 % contre 39 %). Ce n'est qu'en matière de sécurité nationale que les Américains estiment que la guerre en Irak a un impact positif (48 % contre 41 %). Ces résultats avantagent les démocrates Kerry et Edwards qui centrent leur discours sur l'économie et sur une nouvelle approche auprès de la communauté internationale. Kerry détient une importante carte maîtresse dans son jeu par rapport à l'avantage de

Bush sur la question de la sécurité nationale du fait qu'il a été décoré comme héros de guerre et qu'il est allé au front.

Le preneur aux livres plus traditionnel favoriserait probablement la réélection du président sortant. Toutefois, l'Amérique est plus polarisée que jamais, laissant croire que l'élection va se jouer dans une douzaine d'États où l'élection de 2000 s'était soldée par un différentiel de 6 % ou moins entre Bush et Gore. Notre sondage indique que John Kerry sera un candidat de taille pouvant compter sur une base électorale très motivée, et ce, dans un contexte de remises en question de l'effort de guerre et dans une nation où émergent des enjeux comme l'emploi, la santé et l'éducation. Ces derniers enjeux sont faits sur mesure pour les démocrates. Si les Américains ne veulent peut-être pas envisager l'impensable pour le moment, tous les indicateurs portent à croire que le président Bush sera vulnérable en novembre.

L'aide internationale du Canada

Un héritage oublié?

ESPERANZA MORENO

P.-d.g. par intérim du Conseil canadien pour la coopération internationale

Dernièrement, le premier ministre Paul Martin a posé la question suivante: «Qui va apporter au monde l'orientation et le leadership dont il a un urgent besoin?» Il a lui-même souligné que: «Le Canada a le devoir de répondre présent. [...] Nous pouvons jouer un rôle beaucoup plus considérable que notre taille pourrait le laisser croire pour influencer la nature et l'orientation des changements nécessaires.» L'idée que le Canada peut jouer un rôle phare sur la scène internationale n'est pas nouvelle. C'est même une conviction qui a cours ici depuis longtemps.

En 1968, Lester B. Pearson, à l'issue de son mandat de premier ministre, fut invité à présider une commission internationale sur l'aide aux pays pauvres. C'était à une époque où régnaient scepticisme et cynisme: beaucoup de pays industrialisés soupçonnaient que cette aide se perdait en gaspillage et en corruption dans les pays bénéficiaires. Sans compter que certains pays riches avaient eux-mêmes des problèmes budgétaires.

Pourtant, en un an, la commission Pearson a produit un puissant argumentaire en faveur de l'aide internationale. Elle a conclu que le développement économique dans les pays pauvres était possible, et même que l'aide étrangère avait contribué à faire profiter certains pays en développement d'un rythme de croissance supérieur à celui que bien des nations occidentales avaient connu aux étapes comparables de leur histoire. Les conclusions du rapport, publié en 1969 sous le titre *Partenaires en développement*, furent reconnues par la Banque mondiale, l'OCDE et l'Assemblée générale des Nations unies.

Dans ce rapport, la commission Pearson nous légua un objectif précis relativement à l'aide internationale. Elle recommanda en effet que les pays prospères prévoient allouer à l'aide au développement 0,7 % de leur revenu national brut (RNB) en 1975.

Nous voici 35 ans plus tard. En février 2004, lors d'une émission-forum diffusée à la télévision de CBC, on demanda à Paul Martin si le Canada compte augmenter son aide publique au développement pour atteindre l'objectif de 0,7 %. Compte tenu de ses commentaires récents au sujet du rôle du Canada dans le monde, on pouvait s'attendre à la réponse rassurante qu'il a donnée: «Absolument. Je crois que nous en avons la responsabilité.»

Or, le gouvernement de M. Martin est loin du but. En effet, durant les années Chrétien, l'aide internationale canadienne a connu une baisse spectaculaire, passant d'un sommet de 0,42 % en 1994 à un plancher de 0,25 % en 2000. Actuellement, l'aide publique canadienne au développement se chiffre à 0,29 % du RNB et ne devrait augmenter que très lentement au fil des ans. Voilà qui constitue un formidable désaveu de l'héritage de Pearson par les membres de son propre parti.

Le prochain budget fédéral offre une excellente occasion de rectifier le tir. Tout comme Pearson avait conclu, en 1969, que l'aide étrangère était efficace, les bilans d'aujourd'hui nous montrent qu'il y a lieu de continuer à être optimistes. En effet, la Banque mondiale a fait savoir dernièrement que l'analphabétisme avait reculé de 50 % en 30 ans dans les pays en développement. L'espérance de vie à la naissance dans ces pays s'est accrue de 20 ans. Voilà des signes éloquentes.

Il n'empêche que 800 millions de personnes vivent encore dans la faim, que la majorité vit dans la pauvreté et que l'écart entre les revenus s'est creusé dans 33 des 66 pays en développement. Les choses pourraient s'améliorer si les pays riches respectaient intégralement leurs engagements en matière d'aide internationale. Une nette réduction de la pauvreté est possible.

En 2000, le Canada s'est engagé à atteindre les «objectifs de développement du millénaire» de l'ONU d'ici à 2015. Ces objectifs comprennent la réduction de l'extrême pauvreté, une diminution marquée du taux de mortalité infantile et des progrès concrets vers la viabilité de l'environnement. Mais pour y arriver, il faut commencer par ouvrir son portefeuille.

Aussi le Canada se doit-il d'accélérer son modeste plan d'accroissement de l'aide internationale. À compter du budget de février 2003, le gouvernement s'est engagé à accroître son enveloppe d'aide internationale de 8 % jusqu'en 2004-2005. Ces augmentations devraient ensuite se poursuivre pour doubler l'aide actuelle d'ici à 2009.

Mais le Canada peut et doit faire plus. Il lui faut consentir une augmentation annuelle de 12 % jusqu'en 2009-2010. Et même cette augmentation modérée lui permettra seulement de revenir aux niveaux moyens des premières années de l'ère Chrétien. Pour dépasser ce seuil, le gouvernement fédéral doit planifier d'autres augmentations à hauteur de 15 % par année après 2010. Si suit ce plan graduel et réaliste, le Canada pourra atteindre l'objectif visé de 0,7 % du RNB en 2015, juste à temps pour faire homologuer le respect de ses engagements à l'égard des objectifs de développement du millénaire de l'ONU.

Il y a 35 ans, Lester B. Pearson était conscient de l'interdépendance internationale que nous appelons actuellement «mondialisation»: «Qui, aujourd'hui, pourrait se demander où se trouvera son pays dans quelques décennies sans le reste du monde?», peut-on lire dans son rapport de 1969. Paul Martin et le Canada respectent-ils son héritage?

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

INTENTIONS DE VOTE KERRY CONTRE BUSH					
	Population totale	Nord-Est	Midwest	Sud	Ouest
...George W. Bush	46 %	40 %	49 %	44 %	52 %
...John Kerry	50 %	54 %	50 %	54 %	41 %
Autre	4 %	6 %	1 %	2 %	7 %

IMPACT DE LA GUERRE EN IRAK			
	Impact positif	Impact négatif	Ne sait pas
...L'économie américaine	29 %	57 %	14 %
...La sécurité	49 %	41 %	10 %
...La paix dans le monde	39 %	48 %	12 %

RAISONS DE VOTER KERRY	
	Total
...en faveur des politiques démocrates	32 %
...pour battre George W. Bush	49 %
Autre	13 %
Ne sait pas	5 %

IMPORTANCE DE CERTAINS ENJEUX DANS LE CHOIX DU VOTE	
	Total
...Sécurité nationale	29 %
...Soins de santé	14 %
...Emploi	14 %
...Éducation	15 %
...Développement économique	17 %
Autre	7 %
Ne sait pas	3 %

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éducation); Josée Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Mylen (justice et faits de société), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Jean-Pierre Legault (sport), Isabelle Paré (santé); Pauline Gravel (sciences); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (responsable des pages thématiques); Martin Ducloux, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Julie Carpentier, Paul Bennett (pays tiers); à l'information économique: Michel Bélair (responsable), Dominique Roy, Eric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte; à l'information internationale: Claude Lévesque, Guy Taillefer, Caroline Montpetit (dixit), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarque (arts visuels); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Léves

• LES ACTUALITÉS •

PELLETIER

SUITE DE LA PAGE 1

pour la décourager. Alors c'est pour cela que nous avons agi ce matin.»

De son côté, le ministre Valéri a souligné qu'il était «tout à fait inapproprié pour le président d'une société d'Etat de tenir des propos de la sorte à l'égard de quelqu'un qui a mis en lumière des actes répréhensibles en milieu de travail». Dans une lettre au premier ministre datée du 13 février, Myriam Bédard dit avoir été témoin de plusieurs «choses pas catholiques» alors qu'elle travaillait au service du marketing de Via.

Elle affirme avoir été congédiée en janvier 2002 après avoir refusé d'être mutée chez Groupaction. La direction du transporteur a cependant démenti ces allégations.

Réagissant à ces révélations, M. Pelletier avait qualifié la biathlète de «pauvre petite fille qui fait pitié, une fille qui n'a pas de conjoint». Ces propos avaient soulevé un tollé de protestations au sein du Parti libéral du Canada, secoué depuis quelques semaines par le scandale des commandites. L'ancien maire de Québec, connu pour sa verve assassine, s'était excusé vendredi après-midi, dans un bref communiqué. Ses regrets n'ont visiblement pas suffi à redonner confiance au cabinet de Paul Martin, qui souhaite se démarquer de l'administration précédente.

«Mon gouvernement est arrivé au pouvoir avec l'engagement de changer la façon de faire les choses. La décision que nous prenons aujourd'hui entend refléter cet engagement», a souligné le premier ministre.

Pas de dédommagement

M. Pelletier n'a pas reçu d'offre de dédommagement pour la fin abrupte de son contrat, qui devait normalement venir à échéance en septembre 2006. Les mécanismes en place lui permettront de faire valoir ses droits s'il estime qu'il est victime d'une injustice, a souligné la porte-parole du Bureau du premier ministre, Amy Butcher. Normalement, l'administrateur devrait cependant avoir droit à une prime de séparation équivalente à une semaine de salaire par année de service effectuée. M. Pelletier a été nommé en septembre 2001.

D'après François Jubinville, du Bureau du Conseil privé, à Ottawa, le salaire d'un président du conseil d'une société d'Etat est compris entre 189 700 \$ et 234 300 \$ par an. Il toucherait donc au moins 7296 \$.

Réaction de Myriam Bédard

Myriam Bédard a applaudi hier au congédiement de M. Pelletier. «Je pense que l'action du gouvernement est juste. Je pense que c'est l'action qu'ils devaient prendre», a-t-elle déclaré à RDI. A son avis, ce vote de non-confiance pourrait inciter d'autres personnes ayant été témoins de gestes discutables à prendre la parole.

«Le gouvernement veut faire la lumière dans cette histoire. Il y a certains actes comme celui qui a été fait aujourd'hui qui vont aider certaines personnes à vouloir parler. Peut-être même des gens qui ont perdu leur emploi avant que, moi, je n'ai été présente à Via Rail. On verra dans le futur», a-t-elle dit.

Mme Bédard a rencontré hier matin un proche collaborateur de Paul Martin, Francis Fox, avec qui elle dit s'être entretenue pendant environ une demi-heure «de toutes sortes de choses qui ne concernent pas la situation». M. Fox lui aurait notamment fait part de la sympathie du premier ministre.

Pour le moment, l'ancienne athlète affirme ne pas avoir l'intention de poursuivre Jean Pelletier. «Ma préoccupation c'est de récupérer mon emploi. Ça toujours été ça. On va voir ce qui va arriver dans les prochains jours», a-t-elle insisté.

Le gouvernement soutient qu'il a les mains liées dans ce dossier puisqu'il n'a pas de droit de regard sur la gestion quotidienne de Via Rail. M. Fox, qui est secrétaire du cabinet du premier ministre, aurait cependant assuré Mme Bédard que la question serait soumise à la direction de l'entreprise.

Via s'excuse

Dans une déclaration écrite, le transporteur a pris acte de la décision du gouvernement et a offert ses excuses à la double médaillée olympique ainsi qu'à «toutes les Canadiennes pour la nature et le ton [des remarques] de son ancien président du conseil». Le pdg par intérim, Paul Côté, a en outre fait part au ministre Valéri de son intention d'enquêter sur «les iniquités de Mme Bédard concernant son passage à Via» ainsi que sur les relations entre la société et les agences publicitaires.

M. Côté remplace le président et chef de la direction Marc LeFrançois, suspendu sans solde par Paul Martin, la semaine dernière. Proche de Jean Chrétien, le gestionnaire figure parmi les dirigeants de sociétés d'Etat visés par le rapport de la vérificatrice générale sur le programme des commandites.

M. LeFrançois avait jusqu'à hier pour expliquer son rôle dans les transactions douteuses impliquant Via. Le ministère des Transports a confirmé avoir reçu les réponses exigées. Les autorités doivent maintenant étudier ces documents et faire leurs recommandations au cabinet. Le gestionnaire ne retournera pas au travail avant la fin de ces procédures. Hier, le chef du Bloc québécois Gilles Duceppe a assuré qu'il continuerait à talonner le gouvernement afin de faire la lumière sur le scandale. «On demandait que M. Pelletier soit congédié. Je crois donc qu'ils ont pris la bonne décision, a-t-il confié à la Presse canadienne. Cependant, que M. Martin ne croit pas que ça règle toute l'affaire des commandites. C'est un épisode parmi beaucoup d'autres.»

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Service à la clientèle et abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle.

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean-sur-Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

GAGLIANO

SUITE DE LA PAGE 1

Le gouvernement voulait des résultats en matière de commandites, de communication et de visibilité du gouvernement du Canada. [...] Evidemment, afin de pouvoir procéder rapidement, il fallait une capacité au sein de la bureaucratie et la décision a été prise qu'on utiliserait la DGSCC», a relaté M. Quail au comité en ajoutant: «C'est ce qui explique la relation très directe entre le ministre et la DGSCC, en particulier son directeur [Chuck Guité].»

L'ex-haut fonctionnaire venait de se faire demander quel genre de pression politique il subissait en tant que grand patron du ministère des Travaux publics. Il s'est lancé dans une longue réponse de quelques minutes en insistant sur la volonté du ministre d'alors, Alfonso Gagliano, d'être impliqué de très près dans ce programme, ce qui ne constitue pas une pratique normale dans la fonction publique.

«J'aurais pu dire: «Monsieur le ministre, vous ne pouvez pas parler directement à ce groupe, vous devez passer par moi chaque fois que vous voulez leur parler.» Je n'ai pas fait cela. Le ministre voulait avoir ces discussions, il voulait être impliqué. Il avait une responsabilité: c'était lui qui avait signé la soumission au Conseil du trésor! Il avait obtenu l'approbation directe d'aller de l'avant et de faire cela. Il voulait aller de l'avant et c'est ce qu'il a fait en travaillant directement avec la DGSCC.»

«Evidemment, c'est une situation très difficile pour un sous-ministre», a ajouté M. Quail. Le fonctionnaire ne va pas jusqu'à dire qu'il avait reçu un ordre formel de ne pas se mêler du programme des commandites. «Je ne suis pas certain que quiconque m'ait dit de ne pas m'impliquer.»

Le député bloquiste Odina Desrochers n'en est pas si sûr. «Comment expliquer que M. Quail ne savait pas ce qui se passait dans cette [direction]-là à part qu'il se soit fait dire: «Tu l'occupes de l'ensemble du ministère sauf de cette petite boîte-là.»»

Alfonso Gagliano devrait comparaître devant le comité le 18 mars prochain, toute la journée. L'épi-

sode pourrait être éprouvant pour l'ex-ambassadeur rappelé du Danemark puisque l'opposition le considère désormais comme le cerveau de toute cette opération qui, soutient-elle, a permis de récompenser les agences de publicité amies du Parti libéral du Canada.

Malgré sa version des faits, M. Quail ne s'est pas attiré les sympathies du président du comité des Comptes publics, John Williams. «Un sous-ministre ne peut pas se disculper en disant qu'il était contour- né, a fait valoir le président du comité des Comptes publics. Il savait ce qui se passait. Il avait la responsabilité de savoir ce qui se passait. Il avait la responsabilité des décisions prises au sein de son ministère.»

L'écho n'est pas le même du côté de la libérale Marlene Jennings, qui dit éprouver «une certaine pitié pour M. Quail». «S'il avait des préoccupations, où pouvait-il les soulever?» Après tout, un sous-ministre relève de... son ministre.

Intérêt national

Ran Quail est formel: il s'agissait d'un programme hautement prioritaire pour le gouvernement. «Ce n'est pas tous les jours que vous recevez une soumission du Conseil du trésor pour améliorer les communications, accompagnée d'argent sonnante, qui est signée à la fois par le ministre et le premier ministre. Je n'avais pas besoin qu'on me fasse un dessin!»

Comme le rapportait Le Devoir la semaine dernière, la seule trace de la création du programme des commandites semble être une soumission déposée au Conseil du trésor en novembre 1996 demandant l'octroi de 17 millions de dollars par année pendant deux ans signée par la ministre des Travaux publics, Diane Marleau, et, fait exceptionnel, par le premier ministre Jean Chrétien. L'année suivante, une autre demande de 18,8 millions était déposée sous les signatures de MM. Gagliano et Chrétien.

La vérificatrice générale Sheila Fraser a dénoncé dans son rapport la façon dont le programme des commandites était géré: des 250 millions dépensés entre 1997 et 2001, 100 millions sont allés à des agences de publicité sous forme de commissions et honoraires sans que le gouvernement canadien

ARISTIDE

SUITE DE LA PAGE 1

«Il m'a demandé de dire au monde que c'était un coup d'Etat», a déclaré M. Robinson à l'Associated Press.

L'accusation est intéressée, mais elle recoupe un certain nombre d'informations qui donnent à penser que le président, cherchant toujours à s'accrocher au pouvoir, a été physiquement contraint à l'exil. Un texte de la BBC indiquait hier qu'Aristide s'était battu «jusqu'à la fin» pour conserver le pouvoir. La dépêche rapporte que, selon une source, il résistait encore à son expulsion dans l'escalier qui montait à l'avion sur le point de partir. D'autres allégations relevées ces derniers jours par La Presse et Radio-Canada veulent qu'on l'ait menacé d'accusations de trafic

de drogue et qu'on l'ait menotté à un moment donné pour lui faire comprendre qu'il n'avait d'autre choix que de signer sa lettre de démission.

Indication supplémentaire: le journal français Libération rapportait hier qu'après le départ d'Aristide, un de ses journalistes était entré dans la résidence présidentielle déserte, située à Tabarre, dans les hauteurs de Port-au-Prince, pour y découvrir, tapi, le concierge de la demeure, bouleversé par les événements de la nuit. L'homme raconte que l'ex-président a été enlevé par l'armée américaine: «Des Blancs américains sont venus le chercher en hélicoptère. Ils ont emmené aussi les hommes chargés de sa sécurité. C'était vers deux heures du matin. Lui ne voulait pas partir. Les soldats américains l'ont forcé. A cause des armes qu'ils pointaient sur lui, il a été obligé de les suivre. Les Américains sont les plus forts après Dieu.»

Dans la foulée du gouvernement américain, le premier ministre Paul Martin, qui se trouvait hier aux Nations unies pour une autre raison, a balayé du re-

n'en ait eu pour son argent. Mme Fraser a entre autres dénoncé le caractère arbitraire des décisions prises quant aux événements recevant une commandite et la détermination du montant de cette commandite. Le choix des agences de publicité pour acheminer les commandites semblait tout aussi obscur.

Or, le témoignage de M. Quail hier est éloquent également sur ce point. C'est aussi le ministre Alfonso Gagliano qui a insisté pour que la petite équipe de Chuck Guité (la DGSCC) soit responsable à la fois du programme comme tel et de l'octroi des contrats aux agences de publicité. Et ce, bien qu'un an plus tôt, en 1996, un rapport acablant d'Ernst & Young ait démontré que cette équipe n'avait pas d'expertise pour mener à bien cette seconde tâche et que des apparences de «favoritisme» planaient.

«Cela fonctionnait comme cela principalement parce que le ministre voulait que la DGSCC soit responsable du programme des commandites dans sa totalité», a déclaré M. Quail. L'ex-sous-ministre a ajouté qu'il se serait attendu qu'à l'intérieur de l'équipe, les deux tâches soient confiées à des personnes différentes, ce qui n'était pas le cas. Dans les faits, Chuck Guité assumait toutes les fonctions.

Selon M. Quail, c'est d'ailleurs à la demande d'Alfonso Gagliano que ce même Chuck Guité est devenu plus influent dans la fonction publique. En langage bureaucratique, il est passé de la cote EX-3 à EX-4 en avril 1998, ce qui lui permettait de relever directement du sous-ministre de Travaux publics plutôt que d'un des multiples sous-ministres adjoints. «M. Guité m'en a parlé et il en a aussi parlé avec le ministre. Le ministre a soulevé la question avec moi. Il a dit qu'il voudrait que je regarde s'il était possible de reclasser M. Guité comme un EX-4.» Ce qu'il a accepté de faire.

M. Quail insiste par ailleurs sur un point: il ne s'est jamais fait demander de contrevenir aux règles du ministère. Il rappelle que, dans la soumission du Conseil du trésor, il était dit que les règles devaient être respectées. «Il [Alfonso Gagliano] ne m'a jamais dit: «Allons de l'avant, faisons cela et contrevenons à toutes les règles.»»

vers de la main les allégations d'«enlèvement», estimant qu'il lui paraissait «très clair» qu'Aristide avait lui-même pris la décision de fuir le pays. De son côté, le ministre français des Affaires étrangères, Dominique de Villepin, a expliqué que son départ avait été obtenu à l'issue «d'intenses consultations et d'une parfaite coordination franco-américaine». La version officielle des événements veut que M. Aristide ait signé sa démission en présence des ambassadeurs américain et français à Port-au-Prince, avant d'être escorté par une cinquantaine de marines à l'aéroport.

Très hésitants, il y a à peine deux semaines, à se mêler même politiquement de la situation haïtienne, les États-Unis se targuent aujourd'hui d'intervenir en Haïti dans le respect de l'ordre constitutionnel haïtien et conformément au droit international. Le Conseil de sécurité de l'ONU a approuvé dimanche soir l'envoi d'une force multinationale, si bien que, pour les Nations unies, la légalité a été respectée. «Aristide a démissionné», a tranché Kofi Annan.

NAGANO

SUITE DE LA PAGE 1

était attendu à l'aéroport par Madeleine Careau, directrice générale de l'OSM et Paul Fortin, directeur des opérations artistiques.

Le Devoir l'y attendait calmement tandis qu'une équipe de Radio-Canada, venue recueillir les commentaires de quelque Haïtien de passage, fonçait recueillir ce scoop inespéré qui défilait devant ses yeux. Kent Nagano ne s'attendait ni aux flashes des photographes ni aux micros des journalistes. Entouré prestement par le comité d'accueil de l'OSM, il a refusé de se plier à l'exercice médiatique, sauf à la question d'un reporter qui lui a demandé s'il aimait la neige. Il a répondu par l'affirmative sans en dire davantage. Pour les commentaires substantiels, on attendra donc aujourd'hui. L'homme paraît modeste, presque intimidé, comme s'il n'imaginait pas qu'un chef d'orchestre puisse attirer ainsi l'attention.

En tout cas, Kent Nagano sourit comme si, au fond, la situation l'amusait, ce qui n'est pas le cas de la direction de l'OSM, visiblement contrariée. Rappelons que Le Devoir a annoncé en primeur la semaine dernière la venue de M. Nagano à la direction de l'orchestre.

MÉGAPROCÈS

SUITE DE LA PAGE 1

Huit des accusés (Luc Bordeleau, André Couture, Alain Dubois, Eric Fournier, Bruno Lefebvre, Richard Mayrand, Sylvain Moreau et Ronald Paulin) ont été reconnus coupables de trafic de drogue, de complot pour meurtre et de gangstérisme. Le neuvième, Sébastien Beauchamp, a échappé à la condamnation pour complot pour meurtre, mais, comme ses «frères de sang», il écope pour les infractions de trafic de drogue et gangstérisme.

Vingt-six sur 27 pour le ministère public. La réussite est presque parfaite pour la procureure de la Couronne, Madeleine Gauque, qui ne cachait pas sa satisfaction. «C'est un très bon signe. Ça veut dire que les gens du public [les membres du jury] sont capables d'envoyer un message clair, et que de telles organisations criminelles ne sont pas tolérées. C'est un très bon verdict», a-t-elle commenté.

Selon Me Gauque, ce verdict unanime du jury, après 130 jours de travail acharné, prouve que l'ère de l'impunité est révolue pour les membres des Hells Angels et de leurs filiales. «On vient de leur montrer que leur sentiment de puissance est erroné, il n'est pas réel. C'est un faux sentiment de sécurité. Tôt ou tard, la justice va les rattraper», a dit M^e Gauque. Avec l'aide de ses confrères Roger Carrière, Jean-Pierre Saint-Jean et François Brière, M^e Gauque a plaidé depuis le début cette cause d'une complexité sans précédent.

Une business sanglante

La Couronne a fait entendre 146 témoins, dont un agent-source qui a infiltré les Rockers, Stéphane Siros, deux délateurs (témoins repentis) des Rockers, Stéphane Gagné et Serge Boutin, et deux autres délateurs des Rock Machines/Bandidos, Peter Paradis et Patrick Hénault.

A ces témoignages s'ajoutent des milliers d'heures d'écoute électronique, d'observation et de filature accumulées en trois ans d'enquête. Le jury a pu visionner des «messes», ces fameuses réunions de planification où les Rockers discutaient à mots couverts de la guerre contre les Bandidos, du trafic de stupéfiants, de l'acquisition d'armes et des promotions ou rétrogradations à accorder aux membres du gang, selon leur «performance».

La preuve s'est révélée d'une telle complexité que

la défense a renoncé à l'attaquer de front. Dans l'espoir vain d'ébranler la certitude du jury, ces huit avocats se sont contentés d'affirmer, dans leurs plaidoiries finales, que le ministère public n'avait offert aucun élément incriminant, qu'il tentait de noyer le poisson et que les témoins-repentis (ou délateurs) entendus au procès manquaient de crédibilité.

La procureure de la Couronne, Madeleine Gauque, avait admis d'entrée de jeu qu'elle n'avait aucune preuve directe de complot pour meurtre à offrir contre les accusés. Mais en adhérant aux Rockers ou aux Hells Angels, ils ne pouvaient ignorer le but du gang: assoier par le meurtre un monopole sur la vente de drogue à Montréal. Les accusés ont tous participé à l'effort de guerre, que ce soit en effectuant de la surveillance pour les leaders du gang, en se livrant au trafic de stupéfiants et en versant 10 % des revenus de leurs activités criminelles à un fonds commun servant à financer le conflit qui a fait des victimes à la dizaine. Les membres des Rockers avaient poussé le cynisme morbide jusqu'à désigner leurs ennemis des Bandidos comme des canards — canards boiteux, canards de plomb... canards à abattre, surtout.

La cause a démontré que la guerre avait tourné à l'avantage des Hells. À l'automne 2000, les Rock Machines avaient perdu presque toute emprise sur le trafic de drogue à Montréal cependant que l'organisation des Hells généraient un chiffre d'affaires de 110 millions par année. La comptabilité saisie par les policiers a révélé que l'avoir net du gang se chiffrait à plus de 14 millions de dollars à cette époque.

Une défense irrévérencieuse

Trois ans après leur mise en accusation, les accusés sont enfin fixés sur leur sort... du moins en partie. Six d'entre eux devront maintenant répondre d'accusations de meurtres déposées à la suite de l'opération Printemps. Il s'agit de Paulin (10 accusations de meurtres), Lefebvre (9), Couture (9), Fournier (6), Bordeleau (2) et Mayrand (2).

Rares sont les accusés qui ont osé défendre leur innocence avec le même acharnement que les neuf irrédutibles du boulevard Gouin, qui s'étaient entourés d'avocats toujours belliqueux et batailleurs, mais rarement brillants, afin de livrer la guerre à l'appareil judiciaire et «la maudite police», dit Pierre Panaccio, un avocat de la défense. Dix-huit des 42 coaccusés dans cette affaire ont effet reconnu leur culpabilité aux accusations de trafic de drogue, complot pour meurtre et gangstérisme. En échange, ils ont obtenu le retrait des accusations de meurtres portées contre eux.

2006, les opéras de Los Angeles et de Munich, son orchestre de Berkeley qu'il n'a jamais abandonné et l'OSM. Le fait d'être «l'orchestre de Kent Nagano» favorisera sans doute l'exposition médiatique internationale de l'OSM, en chute libre depuis deux ans.

Musicien intègre, Nagano est fidèle et très impliqué dans la vie des orchestres qu'il dirige. Connaissant ses habitudes, sa présence à temps «partiel», en tout cas nettement moindre que celle de Charles Dutoit, ne signifiera pas pour autant qu'il sera absent du développement artistique de la phalange montréalaise.

Kent Nagano, né à Berkeley en 1951, a été jusqu'ici directeur musical du Hallé Orchestra de Manchester de 1991 à 2000, de l'Opéra de Lyon de 1989 à 1999 et du Deutsches Symphonie-Orchester de Berlin (2000-2006). Il y a trois ans, au point culminant des remous qui ont agité la scène musicale berlinoise, il avait été présenté comme le futur directeur de l'Opéra d'Etat de Berlin, ce qui aurait fait de lui, aux côtés de Simon Rattle et Daniel Barenboïm, et même avant eux, l'acteur majeur de la musique à Berlin. Cela ne s'est pas fait et Nagano a trouvé, s'agissant de l'opéra, deux ports d'attache rêvés: Munich, à partir de 2006, où il fera tandem avec l'intendant Christoph Albrecht et Los Angeles, où il travaille avec Plácido Domingo, directeur du lieu. Espérons que Montréal répondra à ses attentes sur le plan orchestral.

À l'évidence, les neuf individus condamnés hier ne bénéficieront pas d'un tel traitement et devront affronter une nouvelle fois la justice, bien qu'il revienne au bureau du Procureur général de prendre la décision finale. Leur cause de meurtre a été reportée au 3 mai. D'ici là, les neuf coupables reviendront devant le juge Béliveau, le 22 mars, pour les représentations sur sentence.

Contrairement aux accusés, l'heure de la libération a sonné pour le jury constitué le 4 février 2003. Le fardeau s'est révélé si imposant que les huit hommes et quatre femmes ont demandé d'être exemptés à vie de ce devoir de citoyen avant même d'amorcer leurs délibérations. Le juge Pierre Béliveau a consenti à cette requête inhabituelle.

Le jury a siégé pendant 130 jours, et il a dû ronger son frein à la maison pendant 102 jours parce que les avocats débattaient de points de droit en leur absence. Le juge Béliveau a dû entendre des requêtes qu'il a qualifiées «d'inutiles et futiles» de la part des avocats de la défense, à qui il a reproché de ne pas faire assez d'admissions. Cette intransigeance a inutilement rallongé le procès, qui coûtait en moyenne plus de 25 000 \$ par jour, selon le calcul du juge.

Le juge Béliveau a ordonné la reprise à zéro du procès, en juillet 2002, après avoir pris la relève du juge démissionnaire Jean-Guy Boilard. M. Béliveau a su éviter une nouvelle débâcle malgré les nombreuses provocations de certains avocats de la défense. Il a entre autres essuyé les moqueries et insinuations de la défense sur son manque d'impartialité.

D'un naturel patient, il s'est senti obligé de ramener le décorum, le 13 février 2003, en remettant une lettre d'avertissement aux huit avocats dans laquelle il dressait la liste de leurs torts.

Déterminé à «sonner la fin de la récréation», le Barreau a formé la semaine dernière un syndicat ad hoc pour enquêter sur le «comportement et [les] propos [honteux]» de certains avocats de la défense. M^e Carrière et M^e Gauque ont indiqué hier qu'il ne s'agit pas passé une journée dans ce procès sans qu'ils n'essuient des commentaires scandaleux des avocats. «Pour nous, c'était intolérable. Ça n'avait aucun sens et ça n'avait certainement pas sa place dans une cour de justice», a dit M^e Gauque.

A quelques rares exceptions, les avocats de la défense se sont distingués par leur arrogance, si ce n'est leur insignifiance, tout au long du procès. Le grand public retiendra surtout que sept d'entre eux (Lucie Joncas, François Bordeleau, François Taddéo, Guy Quirion, Dominique Larose, Lise Rochefort et Roland Roy) se sont partagé près de 16 millions de dollars en honoraires bonifiés de l'aide juridique.